



www.rp59.fr



rp59@orange.fr



Racines et Patrimoine
en Avesnois



Racines et Patrimoine
Rousies

DANS CE NUMÉRO

ÉDITO

SOMMAIRE

L'affaire des fusillés de Seclin — le groupe Douaumont.	2
Un meurtre à Bermeries en 1871.	6
Les années noires des fermiers du Hainaut — 1650-1715.	8
8 ^e commémoration de la Libération et remise de médailles (1952).	13
Eugène Thomas, résistant et homme politique, maire du Quesnoy.	14
Septembre 1944 : la libération de Rousies et la bataille des ponts.	16
Maubeuge, souvenirs du drame de mai 1940 : l'abri de la rue Coutelle.	18
Les journées du patrimoine.	20
Wignehies, le saviez-vous ?	21
Faits divers et accidents en 1892.	23
Registres matricules de l'ancien régime et de la période révolutionnaire.	35

Comme vous le remarquerez dès ce numéro 66, notre bulletin fait peau neuve ! Nous avons entièrement repensé la présentation de la première page ainsi que le style des entêtes d'articles pour vous offrir une lecture plus claire et agréable.

Notre association fait partie de celles qui sont restées actives durant la période estivale, ne marquant qu'une courte pause de deux semaines début août en ce qui concerne les permanences. Les travaux de numérisation se sont ainsi poursuivis à un rythme soutenu : archives de la mairie de Couslore, journaux anciens de la médiathèque de Maubeuge ou encore documents confiés par des particuliers (notamment sur la Résistance), venus enrichir considérablement notre fonds documentaire.

L'association était présente au fort Leveau de Feignies lors des Journées

du patrimoine, le week-end des 19 et 20 septembre 2026. Nombreux sont les visiteurs qui sont venus s'informer sur leurs ancêtres soldats des deux guerres mondiales ou résistants, consulter nos ouvrages d'histoire locale ou confier la communication de précieux documents de famille. Ces rencontres ont donné lieu à de nombreux échanges particulièrement fructueux.

L'automne s'annonce tout aussi riche ! Retrouvez dès à présent notre calendrier des prochaines permanences sur le site de l'association.

Un grand merci à tous nos bénévoles dont l'investissement sans faille permet de mener à bien ces chantiers de numérisation et d'accueillir le public dans les meilleures conditions. N'hésitez pas à nous rejoindre lors de nos permanences !



20 JUIN 1944



L'AFFAIRE DES FUSILLÉS DE SECLIN

Groupe Douaumont de Jeumont

L'association tient à honorer la mémoire de quatorze soldats de l'ombre, des résistants de notre région tombés sous les balles allemandes au Fort de Seclin à l'aube de la Libération. Grâce à l'ouverture de procédures judiciaires pour crimes de guerre menées en 1946 et 1947 par le Tribunal Militaire Permanent de Lille, le voile a pu être levé sur les rouages de la trahison qui mena à leur perte.

La trahison de l'ombre : l'embuscade des « Bons Pères »

Courant janvier 1944, le groupe de résistance de Jeumont, sous la direction de René Guittieny (chef du Réseau Fer local), planifie une opération de sabotage d'envergure. La mission doit s'exécuter le long de la voie ferrée Jeumont-Maubeuge, au lieu-dit « Les Bons Pères », sur le territoire de la commune de Rousies.

Malheureusement, le secret est éventé. À la suite d'une indiscretion dont l'origine exacte restera mystérieuse, un civil et cheminot allemand, Auguste Dienst, est mis au courant du projet une dizaine de jours à l'avance par un jeune homme. Dienst n'est pas un simple employé : ex-sous-officier de la Deutsche Reichsbahn-Polizei, il est officiellement chargé de la surveillance et de la police des chemins de fer en gare de Jeumont. Connu localement pour sa cruauté et ses pillages réguliers dans les wagons de marchandises (détournant notamment des caisses de spiritueux et des denrées contingentées au détriment du Ravitaillement Général français), Dienst s'empresse de dénoncer l'action imminente à la Feldgendarmerie de Maubeuge.

Le piège est tendu. Les autorités allemandes déploient une surveillance d'une extrême densité, postant un feldgendarme tous les cent mètres. Lors de la nuit de l'opération, les résistants tombent dans l'embuscade.

Le chef de peloton, Aimable Liénard, et son adjoint, Robert Duflos, réussissent à traverser les lignes allemandes sans coup férir. En raison de l'obscurité, ils ne parviennent cependant pas à prévenir Maurice Druart, chef du détachement de tête, qui se retrouve bloqué par les forces ennemies. Ce premier groupe réussit néanmoins à se dégager grâce à l'intervention du second groupe commandé par Jean Venet. Un violent engagement s'ensuit au cours duquel ce détachement couvre la retraite des premier et troisième groupes. Un Allemand est tué, un autre blessé. Trois FTPF (Francs-tireurs et partisans français) sont faits prisonniers, dont un blessé à la tête : Claude Olivier, Georges Delmotte et Charles Defresnes (blessé).

Au cours des combats, Jean Venet, chef du second groupe, a le pied fracassé. Il réussit malgré tout à ramper pendant cinq heures pour gagner la maison de M^{me} Gordien.

Quelques jours plus tard, pensant l'alerte passée, la plupart de leurs camarades reviennent à leur domicile. C'est là, au cours d'une rafle nocturne orchestrée par la Feldgendarmerie de Maubeuge, qu'une grande partie du groupe est arrêtée.

Ont échappé à l'arrestation :

- Jean Venet, de Jeumont (chef de groupe)
- Vanbalingen, de Marpent
- Robert Duflos, de Lameries

Le procès de Valenciennes et le martyr de Seclin

Sur les seize résistants arrêtés et interrogés, quatorze sont traduits devant le Tribunal militaire allemand siégeant à Valenciennes. Les garanties de la défense y sont inexistantes, et le verdict tombe, implacable : la peine de mort.

Deux hommes seulement échappent au peloton d'exécution :

- **Marcel Capron** (39 ans, secrétaire de la CGT à Marpent) : arrêté le 22 mars 1944, puis relaxé faute de preuves.
- **Michel Flavien Fernand Guet** (21 ans au moment de l'enquête en 1947) : frère d'André Guet. Traduit devant le tribunal avec ses camarades, il est acquitté pour n'avoir pas participé activement à cette mission spécifique.

Pour les quatorze autres, le destin se scelle le 20 juin 1944. Transférés au Fort de Seclin — utilisé par les autorités allemandes et la Gestapo de Lille comme lieu d'exécution des sentences capitales —, ils sont fusillés. Leurs corps rejoignent les fosses communes du fort, aux côtés de dizaines d'autres martyrs de la région exécutés au cours de cet été de sang (juin à août 1944).

Biographies des Fusillés du 20 Juin 1944

Ces quatorze Français, pour la plupart ouvriers, cheminots ou artisans de notre bassin industriel (dont le plus jeune n'avait que 18 ans), avaient choisi le risque de la nuit et du sabotage pour que vive la France. En tombant à Seclin à quelques semaines de la Libération, ils entraient dans l'histoire de la Résistance ferroviaire.

- **GUET André** : né le 29 septembre 1925 à Maubeuge (rue de la République).
- **LAOUBI Ali Marcel** : né à Alger le 11 janvier 1924, demeurant à Jeumont (rue du Gazomètre).
- **QUINZIN Gaston** : né le 5 février 1898 à Recquignies, demeurant à Jeumont (Sentier Saint-Antoine).
- **QUINZIN André** : né le 9 février 1922 à Recquignies, demeurant à Jeumont (Sentier Saint-Antoine).
- **GUERLOT André** : né le 19 mars 1912 à Charleroi (Belgique), demeurant à Jeumont (rue St-Jean).
- **DEFRESNES Charles** : né le 2 août 1923 à Péronne-lez-Binche (Belgique), demeurant à Jeumont (rue de Binche).
- **OLIVIER Claude** : né le 8 janvier 1924 à Marpent, demeurant à Jeumont (44 rue du Watissart).

- **DELMOTTE Georges** : né le 18 juillet 1924 à Boussois, demeurant à Marpent (95 rue Victor-Hugo).
- **CHIMOT Eugène** : né le 3 janvier 1922 à Wassigny (Aisne), demeurant à Boussois (rue de Maubeuge).
- **MORONVAL Adrien** : né le 17 août 1920 à Paris (18^e), demeurant à Boussois (8, rue Gambetta).
- **LIENARD Aimable** : né le 31 janvier 1902 à Marpent, demeurant à Vieux-Reng (hameau de Lameries).
- **DRUART Maurice** : né le 23 juin 1920 à Meaux (Seine-et-Marne), demeurant à Recquignies (rue du 6-Septembre).
- **RONVAL Paul** : né le 10 septembre 1922 à Recquignies, y demeurant (44, rue de Cerfontaine).
- **DEQUENE Jean Maurice** : né le 17 juin 1920 à Hestrud, demeurant à Colletet (rue de l'Église).

L'impossible fuite du dénonciateur

L'histoire d'Auguste Dienst ne s'arrête pas à la libération de la région. L'homme avait déjà été arrêté à deux reprises : le 13 septembre par Paul Desruelles et Gérard Gelly (de Rousies), puis le 2 octobre par Givet (de Jeumont). Il avait cependant été relâché sur intervention du commandant Arthur.



Auguste Dienst

Le 11 octobre 1944, à 5 heures et demie du matin, il est définitivement appréhendé par les FFI de Cousolre (Émile Picheny, chef de groupe, Julien Levoitte, Fernand Bailly et M. Hennecart) chez sa maîtresse, rue des Viviers à Rousies. Se trouvait également sur place le commandant Arthur (Marceau Lambert), couché en compagnie de sa secrétaire, qui prétendra par la suite avoir voulu se servir de Dienst comme « mouton » (indicateur) pour retrouver un certain Hartig.

Interné dans une ferme près de Cousolre, le policier allemand simule la folie et parvient à s'évader.

En octobre 1944, il trouve refuge à Wassigny (Aisne) chez un couple dont le cousin était interprète en gare de Jeumont. Habillé en civil, Dienst prétend être en règle et cherche du travail dans l'agriculture. Mais la vérité le rattrape : le 31 octobre 1944, il est arrêté par la gendarmerie de Wassigny au lieu-dit « Le Rejet ».

Cette arrestation provoquera la chute de la famille qui l'hébergeait (le père, la mère et leur fille Gisèle, âgée de 17 ans), tous arrêtés début novembre 1944 par les gendarmes et la Sécurité Militaire pour « intelligence avec l'ennemi ».

Un dénouement d'après-guerre au goût amer

Remis aux autorités américaines, Dienst est interné au C.I.C. de Saint-Quentin puis au camp de Compiègne en novembre 1944, avant que sa trace ne se perde temporairement dans les méandres des transferts de prisonniers de guerre. C'est le Juge d'Instruction militaire de Lille, le Lieutenant Garat, qui relancera l'enquête en 1947 pour s'assurer que ce crime de guerre ne reste pas impuni.

Cependant, les investigations de la Police Judiciaire vont se heurter à une subtilité juridique. Les témoignages, notamment celui de

René Guitteny, établissent que Dienst s'est « borné » à dénoncer un projet de sabotage à la Feldgendarmerie en sa qualité de policier allemand, sans participer directement à l'embuscade ni aux exécutions.

Or, selon les termes des commissions rogatoires de l'époque, si la dénonciation d'un acte de sabotage par un militaire de l'armée occupante était considérée comme un acte de guerre régulier par son propre pays, elle ne suffisait pas toujours, au sens strict du droit international de l'époque, à le qualifier de « criminel de guerre ».

C'est très probablement cette distinction, combinée aux difficultés matérielles pour localiser l'accusé dans une Allemagne occupée et désorganisée, qui mettra un point final aux poursuites. Le 22 février 1949, un avis de cessation de recherches est officiellement émis par le Tribunal Militaire de Metz, indiquant que Dienst bénéficie désormais d'un non-lieu.

Un dénouement d'après-guerre qui laisse un goût amer, mais qui rend d'autant plus nécessaire notre devoir de mémoire envers ceux qui ont payé le prix fort pour notre liberté.

Les obsèques des fusillés de Seclin

Charles Defresnes, Gaston Quinzin, André Quinzin, André Guerlot, André Guilet, Marcel Laoubi, voilà six noms de martyrs, morts pour leur idéal de liberté, morts pour la France, en soldats, fusillés par les nazis, au fort de Seclin, en juin 1944. Leurs funérailles ont eu lieu, lundi 25, à 11 h., à Jeumont.

Exposées dans une chapelle ardente à l'hôpital-hospice de Jeumont, leurs dépouilles mortelles furent veillées par les F.F.I.

Vers 10 h. 30, un long cortège se forma pour se rendre à l'église avec les cercueils des cinq premiers nommés, le sixième, Marcel Laoubi faisait l'objet d'une cérémonie musulmane. En tête, derrière le comité de libération de la ville, venaient la Philharmonie de Jeumont qui jouait des marches funèbres, les drapeaux d'Anciens combattants et d'autres sociétés, puis des délégations de sociétés et groupements locaux, de la douane, de la S.N.C.F., de la police, de la gendarmerie, parmi lesquelles on reconnaissait de nombreuses personnalités régionales. De nombreux anciens combattants des deux guerres et des anciens prisonniers de guerre. La Croix-Rouge était aussi représentée. La cérémonie religieuse ne put être suivie par la totalité des assistants tant ils étaient nombreux. Au cimetière, M. Mathé, au nom du comité de libération de la ville et un délégué des F. F. I. prononcèrent des discours émouvants.

A Colletet, le même jour, une cérémonie identique eut lieu pour la dépouille mortelle de Jean Dequene, membre du même groupe de résistance que les précédents, fusillé le même jour à Seclin. A l'issue de la cérémonie, le corps fut transporté à Hestrud, aux fins d'inhumation. Dans ces deux communes, on remarquait une nombreuse assistance.



Jean DEQUENE

Fusillé par les troupes allemandes d'occupation
au Fort de Seclin, le 20 Juin 1944
à l'âge de 24 ans.



Souvenez-vous dans vos prières de l'âme de

Charles-René DEFRESNES

Fusillé par les Allemands
au Fort de Seclin, le 20 Juin 1944
à l'âge de 21 ans.



MARIUS DELANOË

Membre des F. T. P.
Tué à l'ennemi le 4 Septembre 1944
à l'âge de 26 ans.



GEORGES DELMOTTE

Fusillé par les troupes allemandes d'occupation
au Fort de Seclin, le 20 Juin 1944
à l'âge de 20 ans.



Souvenez-vous dans vos prières de l'âme de

Maurice Druart

Fusillé par les Allemands
au Fort de Seclin, le 20 Juin 1944
à l'âge de 23 ans.



ANDRÉ GUIET

Membre Actif de F.U. S. C. J. M.
et de la Résistance Française
Fusillé par les Allemands
au Fort de Seclin, le 20 Juin 1944
à l'âge de 19 ans.



ALI-MARCEL LAOUBI

Fusillé par les Allemands
au Fort de Seclin, le 20 Juin 1944
à l'âge de 20 ans.



Souvenez-vous dans vos prières de l'âme de

Aimable LIENARD

Fusillé par les Allemands
au Fort de Seclin, le 20 Juin 1944
à l'âge de 42 ans.



Claude OLIVIER

Fusillé
le 20 Juin 1944
par les Boches, au fort de Seclin
à l'âge de 20 ans.



Souvenez-vous dans vos prières de l'âme de

Paul RONVAL

Fusillé par les Allemands
au Fort de Seclin, le 20 Juin 1944
à l'âge de 19 ans.

COUR D'ASSISES DU NORD

Un meurtre à Bermeries en 1871

Il s'agissait d'une veuve accusée d'assassinat sur la personne de son mari. Le procès a lieu en mars 1877.

La mort de celui-ci est très éloignée et remonte au 19 mai 1871.

Dans la soirée de ce jour, le sieur Voisin Léon, menuisier et cabaretier à Bermeries, rentrait chez lui en état d'ivresse : à partir de ce moment, on ne le revit plus et le 23 du même mois, dans la matinée, on retirait son cadavre d'un puits situé à 10 mètres environ de sa demeure et dans la cour de cette habitation.

Les personnes qui le retirèrent de ce puits constatèrent immédiatement que la tête du cadavre était le siège de nombreuses blessures, et que la mort était le résultat d'un crime. Elles en firent part au beau-père de Voisin, Jean-Baptiste Hanquart, mais celui-ci envoya prévenir M. le juge de paix que Voisin s'était suicidé.

M. le juge de paix s'étant transporté sur les lieux, partagea l'avis de ceux qui croyaient à un crime et informa le parquet.

Une instruction fut ouverte et l'autopsie du cadavre confirma les premiers indices. Des charges graves pesaient sur la famille de Voisin, et plus spécialement sur sa femme, Elise Hanquart. Néanmoins, aucune preuve décisive ne se révéla, et la procédure fut close le 29 septembre 1871 par une ordonnance de non-lieu.

L'affaire continua de préoccuper vivement l'opinion publique. Dans les premiers jours de janvier 1872, on retrouva dans la haie d'une pâture, à 150 mètres environ de la maison Voisin, une casquette qui appartenait à la victime de l'assassinat et une blouse ensanglantée. Les recherches faites à l'occasion de cette découverte n'amenèrent aucune révélation.

Quatre années révolues avaient passé sur les derniers actes d'instruction, lorsque décéda un cultivateur d'Obies, nommé Louis Lèvent, bien connu pour avoir été l'amant de la

femme Voisin avant le mariage de celle-ci et depuis son veuvage.

Lèvent, qui avait encore sa nièce, une sœur et de proches parents, déshéritait ceux-ci dans la mesure du possible et faisait à la veuve Voisin divers legs de meubles et immeubles d'une valeur de 12,000 francs environ. Ces dispositions testamentaires lurent très défavorablement interprétées : on les considéra comme la conséquence de l'assassinat de Voisin; une discussion que la veuve avait eue avec son amant contribua encore à accroître les soupçons.

Au mois d'août 1876, une charge nouvelle apparut ; on apprit que des taches de sang avaient été remarquées dans la maison Voisin peu de jours après le crime ; la femme Voisin les avait fait disparaître et avait supplié les personnes qui les avaient aperçues de ne rien dire.

L'information fut reprise ; longtemps la femme Voisin nia qu'elle fût coupable, mais enfin, après six mois de détention, elle avoua qu'elle avait tué son mari.

Elle prétendit toutefois qu'il l'avait grossièrement injuriée et que l'idée lui était alors venue de se débarrasser de lui. Elle se serait approchée de Voisin, qui était assis sur une chaise dans le fournil et lui aurait porté par derrière deux ou trois coups de hachette qui l'auraient abattu ; puis elle se serait précipitée sur lui et l'aurait frappé jusqu'à ce qu'il ne bougeât plus.

Puis, le médecin légiste ayant déclaré que dans sa pensée les blessures ne provenaient pas de coups faits à l'aide d'une hachette, elle déclara que le manche de sa hachette s'étant détaché, elle avait consommé son crime en se servant d'une gouge de menuisier.

Elle reconnut également que, lorsqu'on l'avait trouvée nettoyant sa maison, le 20 au matin, elle venait de faire disparaître les traces de sang, peu nombreuses du reste, qui souillaient le carrelage du fournil et le sol de la cour, entre l'habitation et le puits ; elle avait

ouvert la fenêtre pour faire croire à une sortie de son mari pendant la nuit. Elle avait porté dans la haie où on les a trouvées une casquette et une blouse de Voisin, pour dérouter la justice, et, après l'avoir tué, lui avait mis une blouse neuve pour dissimuler les traces du crime et faire croire que ses blessures provenaient de sa chute dans le puits.

Mais, à l'audience, elle a rétracté absolument ses aveux.

Alors, M^e Lachaud, son défenseur, avec son talent magistral, a soutenu qu'il ne fallait attacher aucune importance aux déclarations de cette femme.

Il a fait un tableau saisissant des tortures physiques et morales que cette femme a dû éprouver pendant les cent cinquante-huit jours où elle a été au secret, et soutenu que ses aveux sont le résultat de la folie ou du désespoir. Il a adjuré le jury, au nom de l'humanité et de la justice, de n'en tenir aucun compte.

Le défenseur a rappelé que le même jury du Nord avait acquitté la femme Moise qui, jetée enceinte dans un cachot, finit, au bout de plusieurs mois, par avouer un crime qu'elle n'avait pas commis et dont le véritable coupable fut plus tard retrouvé. Il ne faut pas, a-t-il dit, que de pareils scandales puissent se renouveler, et, ne serait-ce qu'à titre d'exemple, il convient de rejeter des aveux obtenus ainsi, et rétractés d'ailleurs le jour où l'accusée n'a plus eu à redouter la mise au secret.

Puis il a si bien discuté les charges de l'accusation, si bien réfuté, si bien convaincu le jury en un mot, que la femme Voisin a été acquittée.

N° 15 Décès (Bermeries). Voisin Léon

L'an mil huit cent soixante-onze, le vingt-quatre mai, à sept heures du matin, par-devant Nous Pierre Joseph Delmotte, Maire, officier de l'état civil de la commune de Bermeries, Canton de Bavay, arrondissement d'Avesnes, département du Nord, sont comparus Placide Bavay, âgé de soixante-huit ans, menuisier domicilié à Saint-Waast-la-Vallée, et Jean Baptiste Hanquart, âgé de cinquante-huit ans, domicilié en cette commune, le premier, oncle, le second, beau-père du défunt, lesquels nous ont déclaré qu'hier, à huit heures du matin, **Léon Voisin**, âgé de trente-quatre ans, menuisier, né à Obies, domicilié en cette commune, fils de Dieudonné Voisin, et de Rosalie Bavay, tous deux cultivateurs, domiciliés en la commune de Saint-Waast-la-Vallée, époux de Elise Hanquart, est décédé en sa demeure, sise en cette commune, ainsi que nous nous en sommes assuré. Les déclarants ont signé avec nous le présent acte de décès, après qu'il leur en a été fait lecture.

Francis Potvin

LES ANNÉES NOIRES DES FERMIERS DU HAINAUT

Endettement, saisies et faillites de 1650 à 1715

De l'endettement à la faillite sous le règne de Louis XIV

Pendant près de soixante-cinq ans, les fermiers et laboureurs du Hainaut subirent les effets conjugués des guerres, des réquisitions, des mauvaises récoltes et d'une lourde pression fiscale. Même les exploitants les mieux établis furent parfois contraints d'emprunter, de vendre leurs terres ou leur bétail, voire d'abandonner leur ferme. À travers quelques destins individuels, l'étude de Fulgence Delleaux permet de mesurer concrètement l'ampleur de cette crise qui toucha également les campagnes autour de Maubeuge.

Une agriculture prise dans la tourmente

Entre 1650 et 1715, le Hainaut connaît une succession presque ininterrompue de conflits : guerre franco-espagnole, guerre de Dévolution, guerre de Hollande, guerre de la Ligue d'Augsbourg, puis guerre de Succession d'Espagne. À ces événements s'ajoutent plusieurs épisodes climatiques particulièrement défavorables, notamment les années très humides de **1691 à 1695** et le terrible hiver **1709**.

Pour les fermiers, les conséquences sont lourdes : champs piétinés par les troupes, fourrages réquisitionnés, bétail enlevé, granges pillées ou incendiées, récoltes perdues et impositions extraordinaires. Les revenus de l'exploitation diminuent alors même que les dépenses et les dettes augmentent.

Le recours au crédit devient progressivement indispensable. Mais lorsque les difficultés se prolongent, l'endettement entraîne la vente de terres, puis la saisie des biens et, dans les cas les plus graves, la disparition de l'exploitation familiale.

Nicolas Miroux : vendre sa terre pour faire vivre sa famille

Le 3 mars 1711, à Aulnoye, près de Valenciennes, Nicolas Miroux, laboureur, se trouve dans une situation particulièrement difficile. Très pauvre, lourdement endetté et notamment accablé par les impôts royaux, il n'a

plus d'argent pour faire subsister sa famille.

Il est alors contraint de vendre **deux mencaudées de terre**. Son cas illustre une situation fréquente : avant même que la saisie ne soit prononcée, le fermier tente de sauver son exploitation en sacrifiant progressivement son patrimoine foncier.

Alexandre Boulanger : vendre pour pouvoir encore semer

À Lieu-Saint-Amand, près de Bouchain, Alexandre Boulanger, censier, connaît une situation comparable. Les deux sièges de Bouchain lui ont fait perdre tout ce qu'il possédait.

Le 7 janvier 1713, il doit vendre une partie de ses terres afin de survivre. Cette vente ne suffit pourtant pas. Quelques mois plus tard, il cède encore plusieurs hectares à Jacques Delacourte, pour 230 livres, afin de pouvoir ensemer les terres qui lui restent.

Le patrimoine foncier, qui constitue normalement la sécurité du fermier, devient ainsi une réserve dans laquelle il doit puiser pour continuer son activité.

François Gosselin et son épouse : vendre pour nourrir leurs enfants

À Lieu-Saint-Amand également, François Gosselin et son épouse, laboureurs, sont confrontés aux mêmes difficultés. En mars 1711, alors que les temps sont décrits comme particulièrement calamiteux, ils doivent céder un demi-hectare de terre pour pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

Une petite parcelle peut sembler peu importante à l'échelle d'une exploitation, mais sa vente traduit ici l'extrême fragilité économique du ménage.

Le crédit : un secours qui peut devenir un piège

Jacques Lemaire : 120 livres pour faire face à l'urgence

En janvier 1704, Jacques Lemaire, censier à Wavrechain-sous-Faulx, doit lui aussi recourir à l'emprunt. Il obtient 120 livres de la veuve

d'un échevin valenciennois afin de répondre à ses « urgents besoins et nécessités ».

Le crédit permet momentanément de maintenir l'exploitation, mais il ajoute une dette à des charges déjà lourdes.

Antoine Lesne : 600 livres contre une rente

Le 14 mai 1710, Antoine Lesne, laboureur à Roeulx, emprunte 600 livres à Antoine Trécat, prêtre et chanoine de Saint-Géry de Cambrai. En contrepartie, il doit verser une rente annuelle de 30 livres.

Le document présente explicitement cet emprunt comme destiné à lui permettre de « s'assister à vivre » dans une période calamiteuse.

Nicolas Lefebvre : 700 livres pour remettre du « mars » sur ses terres

Le 24 mars 1710, Nicolas Lefebvre, censier à Maing, se trouve, avec son épouse Marie-Catherine et leurs enfants, dans « la dernière misère et pauvreté ».

Il cherche à emprunter 700 livres, en constituant une rente sur sa maison, son jardin et ses terres. Son objectif est double : remettre des cultures de printemps sur ses terres et assurer la subsistance de sa famille.

Etton Erraux : dix années d'endettement, mais une ferme finalement préservée

Le parcours d'Etton Erraux, censier de Dompierre, est particulièrement révélateur. Installé depuis 1680 sur un domaine d'environ 40 hectares appartenant à l'abbaye de Liessies, il appartient à une famille de censiers : son père et son grand-père avaient déjà exploité la ferme.

Ses difficultés commencent en 1691. Les fourrages militaires et les inondations provoquent des pertes répétées. Etton Erraux sollicite régulièrement auprès de l'abbaye des réductions de fermage.

La situation devient critique en 1710. Ses arriérés atteignent 3 749 livres, soit plus de sept années de loyer en numéraire. Ses neuf chevaux et son troupeau de moutons sont menacés de saisie. Il doit en outre plus de 1045 livres au fisc.

Pourtant, contrairement à d'autres fermiers, Erraux parvient à sauver son exploitation. Une vente de 5 hectares, réalisée en février 1710, semble avoir permis d'éponger une partie de ses dettes. En 1712, il continue à cultiver ses terres et possède encore suffisamment de chevaux pour être imposé à ce titre. Un nouveau bail est par ailleurs conclu

avec son fils en **1715**.

Son histoire montre que l'endettement ne conduit pas nécessairement à la faillite : l'aide du propriétaire, la vente d'une partie du patrimoine et le maintien d'une activité agricole suffisante peuvent parfois permettre de sauver l'exploitation.

Philippe Legru et Marie Dupont : une récolte saisie en 1654

À Saultain, à la fin de la guerre franco-espagnole, Philippe Legru exploite pour l'abbaye Saint-Jean de Valenciennes une censé à deux charrues. Il meurt ruiné.

Sa veuve, Marie Dupont, se retrouve face à plus de douze créanciers. En 1654, les moines de Saint-Jean, principaux créanciers, font saisir sa récolte.

Le 26 juillet, ils prennent eux-mêmes en charge le fauchage et le battage des grains. La récolte comprend notamment plusieurs centaines de mencaudés de blé, d'avoine, d'orge, de seigle et de pois. Les grains sont ensuite transportés dans la grange de l'abbaye et vendus pour satisfaire les créanciers. Marie Dupont doit de l'argent à son personnel, à différents artisans, à l'abbaye et au fisc, auquel elle doit plus de 435 livres pour les tailles et vingtièmes de 1653 et 1654. Elle ne survit que peu de temps à cette épreuve et décède peu après.

Charles Ledieu : le bétail et les ustensiles saisis

À Briastre, Charles Ledieu, censier de Saint-Lambert, accumule des dettes envers l'abbaye de Liessies à partir d'au moins 1674.

En 1685, l'abbaye lui réclame 3 356 livres, somme qu'il est incapable de payer. La Cour souveraine de Tournai fait alors saisir une partie de ses biens : batterie de cuisine en étain et en cuivre, une truie, sept cochons, cinq vaches, deux génisses et un veau, entre autres.

La saisie atteint ainsi directement le capital nécessaire à la vie quotidienne mais aussi à l'activité agricole.

Antoinette Vallé : une fermière qui réussit à sauver son exploitation

Le destin d'Antoinette Vallé, censière du Préseau, est plus favorable.

En août 1674, ses meubles sont saisis à la demande des exécuteurs testamentaires d'Abraham Bureau, vraisemblablement en raison d'impayés. Elle exploite alors une ferme d'environ 75 hectares appartenant à l'abbaye Saint-Jean.

L'année suivante, elle subit d'importantes pertes en raison des opérations militaires de la guerre de Hollande. Les abbés de Saint-Jean reconnaissent ses difficultés et lui accordent une importante réduction de fermage : au lieu de 22 muids de blé, 3 muids d'orge, 3 muids d'avoine, 2 rasières de pois et 125 livres d'argent, elle ne doit plus fournir que 14 muids de blé et 125 livres.

Elle ne parvient toutefois pas à régler totalement son fermage. Le 1^{er} septembre 1676, ses meubles sont de nouveau saisis. Antoinette Vallé tente alors de se défendre devant la justice. Elle avait auparavant transféré clandestinement ses meubles et son bétail à son fils. Celui-ci les disperse finalement et les dettes sont remboursées.

L'issue semble finalement favorable : son fils Laurent Gosselin est encore censier du Préseau en 1693, et un petit-fils exploite la ferme en 1730. La famille a donc réussi à conserver son emprise sur l'exploitation.

Michel Henry : un fermier de Rousies saisi en 1706

Le nom de Michel Henry, laboureur à Rousies, apparaît dans les registres de saisies du début du XVIII^e siècle.

En avril 1706, il est saisi, dans le contexte particulièrement difficile de la guerre de Succession d'Espagne. L'article ne donne malheureusement aucune précision supplémentaire sur le montant de ses dettes, les biens saisis ou l'issue de la procédure.

Son cas n'en est pas moins intéressant pour l'histoire locale : il montre que le phénomène observé dans les grands centres agricoles du Hainaut touchait également les exploitants des villages situés autour de Maubeuge.

Pierre Villin : trois années d'arriérés

À Croix-Caluyaux, Pierre Villin, laboureur, connaît une situation particulièrement critique.

En juillet 1705, il doit déjà trois années d'arriérés. Deux hectares de ses terres ainsi que ses meubles sont saisis.

L'année suivante, le même mécanisme touche Michel Henry à Rousies. Ces deux exemples illustrent la multiplication des saisies entre 1702 et 1708, période durant laquelle dix-huit cas sont recensés dans les sources étudiées.

Pierre Payen et Nicolas Simart : quand la saisie atteint la terre et la ferme

En juillet 1710, Pierre Payen, censier à Bermerain, au sud de Valenciennes, ne peut régler une rente de 18 mencaudés de blé due

depuis la Saint-André 1709. Le receveur des biens de l'hôpital Saint-Jacques de Valenciennes lui fait saisir quelques ares de terre.

Quelques mois plus tard, à Avesnelles, Nicolas Simart, censier de la Bridoulette, connaît une épreuve beaucoup plus grave : en septembre 1710, son corps de ferme lui-même est saisi. L'huissier en retire symboliquement les briques et le mortier et expulse temporairement le fermier dans l'attente du règlement des créances.

Jean-Baptiste Baille et Antoine Sculfort : le capital d'exploitation disparaît

À Maroilles, deux laboureurs connaissent presque simultanément une issue dramatique.

En décembre 1700, à seulement dix jours d'intervalle, Jean-Baptiste Baille puis Antoine Sculfort voient leur capital d'exploitation vendu.

Sont notamment concernés plusieurs chevaux, un chariot, les harnais et les outils nécessaires au travail de la terre. Ce type de vente signifie que le fermier ne dispose plus des moyens matériels indispensables pour poursuivre son activité.

Marie Louvigny, veuve de Charles Fontaine : vendre le matériel agricole

À Landrecies, Marie Louvigny, veuve de Charles Fontaine, censier, voit ses biens mis en vente en mai 1708.

La vente comprend notamment des meubles, chariots, herses, charrues, binots, vaches et moutons. Ce n'est donc plus seulement le patrimoine familial qui disparaît : c'est le véritable outil de production de l'exploitation.

Ignace Tel : la ferme elle-même est vendue

À Denain, Ignace Tel connaît une situation encore plus radicale.

En décembre 1710, sa censée située dans la Grande Rue — comprenant grange, écurie, étable et bergerie — est mise en vente afin de rembourser plusieurs dettes contractées depuis 1706.

Dans son cas, ce n'est donc plus seulement le mobilier ou le bétail qui est sacrifié : c'est l'ensemble du lieu d'exploitation qui disparaît.

Antoine Boursier : la disparition

Le cas d'Antoine Boursier, censier à Quiévrechain, est particulièrement spectaculaire.

Présent dans le village depuis au moins 1686, il dispose encore en 1693 d'un important capital : neuf chevaux, deux charrues, six bêtes

à cornes et environ 200 moutons.

En juillet 1716, ses propriétaires, les religieux de l'abbaye Saint-Landelin de Vicoigne, considérant qu'il leur est « considérablement redevable », font saisir puis vendre ses meubles, effets, bestiaux et instruments de travail.

Privé de son capital d'exploitation, Antoine Boursier ne parvient pas à se relever. L'auteur indique qu'il « disparaît définitivement ». Les registres paroissiaux de Quiévrehain et des villages voisins ne mentionnent ensuite plus aucun Boursier.

Nicolas Lasne : la chute spectaculaire d'un grand fermier

Le parcours de Nicolas Lasne, près du Quesnoy, constitue le cas le plus complet étudié par Fulgence Delleaux.

En 1693, à seulement 22 ans, Lasne semble promis à une brillante carrière. Son mariage lui apporte une dot de 8 000 livres, tandis que ses parents lui cèdent le bail de la censé du Mesnil, vaste domaine de plus de 150 hectares appartenant à l'abbaye de Vicoigne.

Loin de se contenter de cette situation enviable, il agrandit son patrimoine. En 1698, il achète un fief de 33 hectares à Neuville et entreprend en 1706 la construction d'une nouvelle ferme à Salesches. Son exploitation atteint au moins 230 hectares.

Mais la guerre bouleverse cette réussite. À partir de 1704, les passages de troupes provoquent d'importantes pertes. En 1705, Lasne doit déjà emprunter 333 livres. D'autres rentes sont constituées en 1710 et 1711.

En juillet 1711, plus de sept années de rentes impayées représentent une dette de 2 121 livres. Une maison et un fief de 40 mencaudées à Neuville sont saisis. Veuf depuis janvier 1711 et chargé de cinq enfants, Nicolas Lasne subit une nouvelle saisie en mai 1713, portant notamment sur sa vaisselle, plusieurs lits, une armoire et un chariot.

Le 1^{er} août 1713, il est définitivement expulsé de la censé du Mesnil. Il tente de poursuivre son activité dans sa ferme de Salesches, mais ses créanciers continuent à réclamer leur dû.

En septembre 1713, il vend pour 14 000 livres un fief d'environ trente hectares. Ses propres enfants doivent également vendre une partie de leurs biens pour éviter que leur père ne tombe dans l'indigence totale.

En 1717, Nicolas Lasne n'a pratiquement plus rien. Il donne à ses enfants ce qui lui reste — meubles, sept chevaux, un poulain, quatre vaches, deux cochons, deux charrues, deux binots, trois herses et deux charrettes — en

échange de leur hébergement et de leur entretien. Il doit encore vendre une parcelle de trois hectares où se trouve un moulin à huile.

Nicolas Lasne meurt à Salesches le 27 mai 1728, âgé de 57 ans, qualifié dans le registre de sépultures d'« ancien censier du Mesnil ». À sa mort, ses enfants doivent encore 2 810 livres à deux créanciers.

Son histoire résume à elle seule le processus décrit par l'auteur : un fermier prospère, disposant de plus de 200 hectares, peut en moins de quinze ans perdre progressivement ses terres, son cheptel, son matériel, sa maison et finalement son statut social.

Michel Fareau : partir avant la saisie

Tous les fermiers ne sont cependant pas conduits jusqu'à la faillite.

Le 1^{er} juillet 1687, Michel Fareau, censier de Saultain, décide lui-même de rompre son bail avec l'abbaye Saint-Jean. Il exploite alors une ferme d'environ 114 hectares, mais doit aux religieux 480 livres et 300 mencauds de blé d'arriérés.

Il restitue la ferme cinq ans après avoir commencé son bail et échappe ainsi aux poursuites. L'abbaye lui verse même 4 000 livres, en compensation des dépenses et améliorations qu'il avait réalisées pour remettre la ferme en bon état. Il quitte ensuite le Valenciennois.

Jean Mercier : une récolte perdue, une ferme abandonnée

En 1701, Jean Mercier, exploitant d'une petite censé à une charrue dans la banlieue haute d'Avesnes, perd entièrement sa récolte de mars.

Affaibli par cette perte, il est contraint au printemps 1702 de conclure un compromis avec ses propriétaires et de résilier son bail.

Ici encore, une exploitation ne disparaît pas nécessairement à la suite d'une saisie : une mauvaise récolte peut suffire à rendre impossible la poursuite du fermage.

Josse Desenfant : un fermier remplacé avant la fin de son bail

En 1683, Josse Desenfant, censier de Saint-Hilaire-sur-Helpe, prend pour neuf ans la cense du Bois Bernier, une exploitation de 58 hectares.

Pourtant, trois ans avant l'expiration de son bail, un nouveau fermier s'installe dans la ferme. L'auteur estime vraisemblable que Desenfant n'était plus capable de payer ses fermages. La propriétaire trouve alors Jacques Lernoulx, qui signe en mai 1688 un

nouveau bail de neuf ans à compter de mars 1689.

La suite de l'existence de Josse Desenfant demeure inconnue. Les registres paroissiaux ne permettent plus de suivre sa famille après cette période.

Bertrand Noël : après la saisie, disparaître

En avril 1711, Bertrand Noël, laboureur à Villers-Sire-Nicole, subit à son tour une saisie.

Un mois plus tard, il est déclaré sans domicile connu. L'auteur suppose qu'il a peut-être quitté la région avec sa femme, ses enfants, son matériel de labour et son bétail pour chercher de meilleures conditions de vie.

Cette hypothèse illustre une autre conséquence possible de la faillite : la mobilité géographique et, éventuellement, la perte du statut de fermier pour tomber dans une condition plus précaire.

Et tous ne sombrent pas : l'exemple de Jacques Hauteœur

L'étude ne présente pas uniquement des faillites. Certains grands fermiers parviennent au contraire à tirer profit de la situation.

C'est le cas de Jacques Hauteœur, censier de Quérénaing. En 1693, il exploite une grande ferme de trois charrues, proche d'une centaine d'hectares.

En 1717, sa veuve, Jeanne Blary, loue une seconde cense, qu'elle envisage de transmettre à leur fils Jacques Noël, avec les chevaux, les instruments de labour, les vaches et les meubles.

Alors que certains fermiers abandonnent leurs exploitations, d'autres profitent donc de la hausse du prix des denrées pour consolider, voire agrandir, leur entreprise.

Une crise qui bouleverse durablement les campagnes

Les exemples réunis par Fulgence Delleaux montrent à quel point la situation des fermiers du Hainaut pouvait devenir fragile lorsque les guerres, les mauvaises récoltes et les impôts s'accumulaient.

Certains, comme **Etton Erraux** ou **Antoinette Vallé**, parviennent finalement à maintenir leur exploitation. D'autres, comme **Michel Fareau** ou **Jean Mercier**, préfèrent ou sont contraints de rompre leur bail. Pour **Philippe Legru**, **Charles Ledieu**, **Jean-Baptiste Baille**, **Antoine Sculfort**, **Marie Louvigny**, **Ignace Tel** et **Antoine Boursier**, la saisie conduit à la disparition d'une partie ou de la totalité du capital d'exploitation.

Le parcours de **Nicolas Lasne** est sans doute le plus saisissant : parti d'une situation exceptionnellement favorable, avec une exploitation d'au moins 230 hectares et un important patrimoine, il finit par perdre presque tout ce qu'il possède et meurt en 1728, tandis que ses enfants restent encore lourdement endettés.

Et au milieu de ces destins, celui de **Michel Henry**, laboureur à Rousies, saisi en avril 1706, rappelle que cette crise ne se limite pas aux grandes exploitations des environs de Valenciennes ou du Quesnoy. Elle touche aussi les villages de l'Avesnois et de l'est de Maubeuge.

Entre 1700 et 1717, les archives permettent ainsi de recenser 44 saisies de laboureurs et de censiers, même si l'auteur souligne les importantes lacunes de la documentation. Quatre périodes apparaissent particulièrement critiques : 1700, 1702-1708, 1710-1711 et 1713-1717.

La crise ne signifie cependant pas la disparition du monde des grands fermiers. Après 1715, une fois l'accalmie revenue, ceux qui ont réussi à préserver leur capital vont participer à la reconstruction et à la modernisation des campagnes du Hainaut.

Derrière les chiffres et les registres de saisies se dessinent donc des histoires profondément humaines : celles d'hommes et de femmes qui, parfois depuis plusieurs générations, exploitaient la même terre et qui, en quelques années, purent la perdre sous le poids conjugué de la guerre, des dettes et des mauvaises récoltes.

Source : Fulgence Delleaux, « Les années noires des fermiers du Hainaut. De l'endettement à la faillite (vers 1650-1715) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 85, fasc. 2, 2007, p. 323-338.

8^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION : HOMMAGE ET DÉCORATIONS AUX HÉROS ROSÉENS

31 août 1952

Le journal *La Frontière* du 5 septembre 1952 retrace la cérémonie patriotique organisée à Rousies en souvenir du 2 septembre 1944. Présidée par le général Petit, en présence d'élus, d'associations et de nombreuses formations musicales, cette journée a été marquée par la remise de plusieurs décorations militaires aux combattants, résistants et prisonniers de la commune :

« Une belle cérémonie a marqué dimanche [31 août 1952] à Rousies l'anniversaire de la Libération, en présence des Anciens Combattants, des Anciens prisonniers de guerre de Rousies, d'Assevent, de Recquignies, de Cerfontaine, de Ferrière, d'une délégation de Rhin et Danube, des associations républicaines des A.C. et de l'U.N.C. de Rousies, de Maubeuge, de Boussois-Recquignies, de Ferrière, qui formèrent un imposant cortège avec les cliques des sapeurs-pompiers de Recquignies, de Ferrière, de Boussois, la Fanfare « Le Réveil » de Louvroil, l'Harmonie de Recquignies, la Fanfare de Rousies.

Le matin, les organisateurs accueillirent le général Petit, dont la simplicité et l'urbanité ont conquis tout un chacun, ainsi que M. le Député Albert Maton, M. Brun, président national de l'A.R.A.C., MM. Lemoine, Vronhove, Brichot, maires de Neuf-Mesnil, Boussois et Recquignies. Dans l'après-midi, les organisateurs eurent la visite de M. Robert Nisse, député du Nord.

Des différents points de rassemblement, les cortèges convergèrent vers la Place, où M. Brun prononça une allocution. Puis le général Petit rappela combien nos villes et nos communes frontalières avaient eu à souffrir des invasions successives. Il forma le souhait de voir l'union de tous les Français pour ne plus jamais revoir les horreurs de la guerre.

Puis, les personnalités se rendirent au Monument aux Morts, où après les sonneries réglementaires, les décorations ci-après furent remises, après que le général Petit eut analysé la devise « Honneur et Patrie » qui était celle de tous les résistants :

- A titre posthume La Médaille militaire et la

Croix de guerre avec étoile d'argent à **Ernest Chapon**, du 87^e R.I.F., tué à Feignies le 19 mai 1940. C'est sa sœur Victoire Masset qui reçut ces décorations.

- Médaille militaire et Croix de guerre avec étoile de vermeil, à **André Lachapelle**, du 84^e R.I.F., tué aux combats d'Assevent le 30 mai 1940. Son fils André en fut le récipiendaire.

Les autres décorations

- **Waghe Aimé**, de l'U.N.C., ancien combattant 14-18, blessé de guerre, reçoit la Médaille militaire au titre « dégagé de toutes obligations militaires ».
- **Vienne Jules**, de l'A.R.A.C., combattant 39-40, volontaire de l'Atlantique, invalide de guerre. Médaille militaire au titre de la Réserve.
- **Charniaux Raymond**, combattant volontaire de la Résistance (F.T. P.), de l'Atlantique, des T.O.E., évadé de guerre, invalide : Médaille de la Reconnaissance Française pour hauts faits de résistance.
- **Prévost Lucien**, prisonnier de guerre évadé, combattant volontaire, reçoit la Médaille des Evadés 39-45.
- **Philippe Léger** (Rhin et Danube), ancien F.F.C., 1^e armée française : Croix de guerre avec étoile de bronze.
- **Vilette Florimond**, ancien F.T.P., combattant 39-40, volontaire de la Résistance, blessé de guerre : Croix de guerre au titre de la Résistance.
- **Rousselet Joseph**, vice-président des Anciens Prisonniers de Rousies : Croix de combattant 39-45, Médaille commémorative.
- **Etienne Jules**, ancien prisonnier, invalide de guerre : Croix du Combattant, Médaille commémorative.
- **Denis Jean**, qui se distingua particulièrement le 18 juin 1940 sur une voiture blindée : Croix de guerre avec étoile de bronze.

Cette cérémonie se termina par une série de concerts sur la Grand'Place. »

EUGENE THOMAS (1903 – 1969)

*Du tableau noir à l'armée de l'ombre : l'itinéraire héroïque
d'un grand résistant et ministre du Nord*

Parmi les figures illustres du département du Nord, peu d'itinéraires incarnent avec autant d'intensité le devoir civique, la bravoure clandestine et le sens de l'État que celui d'Eugène Thomas. Né le 23 juillet 1903 à Vieux-Condé, fils d'un douanier (Désiré Thomas) et de Lucie Huin, ce hussard de la République deviendra tour à tour instituteur, député du Front Populaire, patron de réseau clandestin sous l'Occupation, déporté exemplaire à Buchenwald, puis ministre bâtisseur de la IV^e République.

L'ancrage républicain : de l'école normale au palais Bourbon

Élève brillant de l'École normale de Douai, Eugène Thomas embrasse avec passion le métier d'instituteur. Profondément attaché à la justice sociale et à l'instruction publique, il milite activement au Syndicat national des instituteurs (SNI-CGT), dont il prend la tête de la section départementale du Nord. Son engagement l'amène tout naturellement vers la SFIO en 1930.

Porté par les espérances du Front Populaire, il est élu député de la 3^e circonscription d'Avesnes en 1936, à seulement 32 ans. Au Palais-Bourbon, il siège au sein de commissions stratégiques (Algérie et colonies, Douanes, Alsace-Lorraine). L'année suivante, en 1937, il renforce son ancrage local en devenant conseiller général du canton du Quesnoy-Est, amorçant une histoire d'amour indéfectible avec la cité des remparts.

1939–1940 : Le baptême du feu, la captivité et l'évasion

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, Eugène Thomas remet immédiatement son mandat politique entre parenthèses.

Rappelé sous les drapeaux le 1^{er} septembre 1939, il intègre l'École d'Application de Cavalerie de Saumur et est nommé sous lieutenant de réserve du Train le 1^{er} janvier 1940. Affecté à la 4^e Division Nord-Africaine (4^e DNA), il participe héroïquement à la campagne de Belgique puis aux combats acharnés de la bataille de la Somme.

Submergé par l'avance allemande, il est fait prisonnier à Boulogne-sur-Mer en juin 1940. Retenu en captivité, il ne peut prendre part au vote tragique du 10 juillet 1940 accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Refusant la défaite et l'asservissement de la France, il réussit une évasion audacieuse au bout de trois mois de détention et gagne Le Quesnoy pour organiser la riposte.

1941–1943 : Au cœur de la Résistance armée et des réseaux F.F.C.

Dès le 10 novembre 1941, Eugène Thomas bascule définitivement dans la clandestinité active. Doté d'une "volonté farouche et d'une infatigable ardeur", il devient l'un des piliers de la Résistance socialiste et militaire dans le Nord et sur l'ensemble du territoire français :

- **Reconstitution de la SFIO** : Il cofonde la direction clandestine du Comité d'Action Socialiste (CAS) aux côtés de grands noms de la Résistance comme Gaston Defferre, Félix Gouin et Daniel Mayer.
- **Création de France au Combat** : Il crée et anime le mouvement France au Combat avec Augustin Laurent, structurant la lutte politique et paramilitaire.
- **Réseaux de Renseignement et d'Action** : Il prend des responsabilités de premier plan au sein du réseau de renseignement BRUTUS et du réseau d'action VÉNY. Multipliant les franchissements clandestins de la ligne de démarcation entre zone occupée et zone libre, il fournit des renseignements capitaux aux Alliés et organise des filières d'évasion.

Son leadership incontesté et son audace lui valent d'être hissé au grade de Lieutenant-Colonel des Forces Françaises Combattantes (FFC). À la tête du réseau BRUTUS, il coordonne des centaines d'agents d'exécution au péril permanent de sa vie.

L'arrestation, la torture et l'enfer de Buchen-

wald

Le 14 avril 1943 (enregistré le 14 mai 1943 sur les pièces officielles), la trajectoire du chef clandestin bascule. Pris dans une souricière tendue par la Gestapo à Paris, Eugène Thomas est arrêté. Soumis à des interrogatoires féroces et à la torture, il fait preuve d'un mutisme et d'un sang-froid absolu. Par son abnégation héroïque, il ne livre aucun nom et préserve l'étanchéité de son réseau ainsi que la vie de dizaines de camarades.

Incarcéré pendant neuf longs mois au secret à la prison de Fresnes, il est déporté en Allemagne vers le camp de concentration de Buchenwald. Là où l'horreur nazie cherchait à déshumaniser les individus, Eugène Thomas transforme le camp en nouveau champ de bataille humaniste :

• **Organisation clandestine** : Dès son arrivée, il fonde avec Georges Brutelle une section socialiste clandestine au sein du camp pour maintenir le moral et la cohésion des déportés.

• **Sauvetage des camarades** : Affecté à l'atelier des tailleurs du camp, il confectionne et distribue clandestinement des vêtements chauds à des centaines de Français épuisés. Par une action inlassable, il réussit à intervertir des fiches d'identité et à faire retirer de nombreux camarades des convois destinés aux Kommandos d'extermination.

• **Solidarité et partage** : Il orchestre une campagne de mise en commun des colis de la Croix-Rouge au profit des déportés les plus âgés et malades, sauvant ainsi des milliers d'internés d'une mort certaine par inanition.

Citations militaires & hommages à la bravoure

Citation pour la Légion d'Honneur (Décret du 12 mars 1946) :

« *Lieutenant-Colonel, Officier d'un courage, d'une conscience et d'un calme légendaires. A apporté à la lutte contre l'ennemi une volonté farouche et une infatigable ardeur... Par son abnégation et la haute conception de son devoir de chef, a assuré la sécurité de son unité ainsi que celle de nombreuses autres unités F.F.C.* »

Citation à l'Ordre de l'Armée (Décret du 7 juin 1952)

« *Entraîneur d'hommes d'une rare qualité. Arrêté en pleine action de Chef de Réseau. Déporté, reprend le combat dès son arrivée au camp. S'interpose avec énergie pour améliorer le sort de la colonie française... Travaillant à l'atelier des tailleurs, munit des centaines de Français de vêtements chauds au péril de sa propre sécurité.* »

Du ministre des PTT au maire dévoué du Quesnoy (1945-1969)

Libéré en avril 1945 par les troupes américaines, Eugène Thomas rentre en France grandement éprouvé mais guidé par la même passion républicaine. Membre fondateur de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (FNDIR), il retrouve immédiatement son siège de député du Nord (réélu en 1945, 1946, 1951 et 1956).

De 1945 à 1959, il devient une figure incontournable des gouvernements de la IV^e République. Ministre ou Secrétaire d'État aux PTT de façon presque ininterrompue sous Charles de Gaulle, Léon Blum, Paul Ramadier, Robert Schuman et Guy Mollet, il est le véritable bâtisseur du premier réseau téléphonique moderne de la France d'après-guerre. Il exercera également les fonctions de Secrétaire d'État à l'Intérieur (1950-1951).

Malgré ses charges ministérielles à Paris, Eugène Thomas reste viscéralement attaché à sa terre natale. Maire du Quesnoy de 1945 à 1947 puis de 1953 jusqu'à son décès, il marque la ville de son empreinte en rachetant les célèbres remparts Vauban pour les préserver et ouvrir la cité au tourisme. Réélu triomphalement par ses concitoyens à chaque élection, il s'éteint le 29 janvier 1969 au Quesnoy, où il repose désormais.

Décorations et Titres d'Honneur

- Commandeur de la Légion d'Honneur (1957).
- Médaille de la Résistance française avec rosette (1946).
- Commandeur de l'Ordre du Mérite Postal (1956).
- Timbre postal commémoratif émis par La Poste en 1974.

SEPTEMBRE 1944



La Libération de Rousies et la bataille des ponts

Retour circonstancié sur les événements dramatiques et décisifs des 1^{er} et 2 septembre 1944 dans le val de Sambre : l'action héroïque de la Résistance (O.R.A. – F.F.I.), le rôle stratégique méconnu du pont de Rousies et l'arrivée des troupes américaines.

I. LA COURSE CONTRE LA MONTRE POUR LES PONTS DE LA SAMBRE

À la fin du mois d'août 1944, la déroute des troupes d'occupation allemandes s'accélère. Pour freiner l'avance alliée, le commandement allemand ordonne la destruction systématique des ouvrages d'art franchissant la Sambre.

Dès le jeudi 31 août 1944, les forces allemandes entament le minage méthodique des ponts majeurs du secteur maubeugeois. Face à cette menace de paralysie tactique, le groupe O.R.A. (Organisation de Résistance de l'Armée) de Maubeuge et les F.F.I. locaux s'organisent dans la plus grande urgence pour sauver ces voies de passage cruciales.

CLARIFICATION HISTORIQUE

Une idée reçue, abondamment relayée à l'époque dans la presse locale à Louvroil et Hautmont, affirmait que la destruction du pont Michaux aurait totalement bloqué l'avance alliée venant d'Avesnes. La réalité historique est tout autre : si le pont Michaux avait sauté, la 3^e Division Blindée américaine arrivant d'Avesnes aurait contourné l'obstacle en s'engouffrant par Rousies, dont la sauvegarde prioritaire du pont sur la Sambre (réalisée avec brio par la Résistance) offrait un itinéraire de secours stratégique garanti.

Le Journal des Opérations (O.R.A. Maubeuge)

■ **Vendredi 1^{er} septembre** : Le commandant du bataillon de Boussois détache quatre sous-officiers et quelques sapeurs-mineurs désarmés près du Pont-Rouge pour surveiller les mises à feu. Objectifs prioritaires désignés: le Pont-Rouge, le Château-d'Eau et le Pont de Rousies.

■ **Samedi 2 septembre (09h00)** : Le capitaine Petit transmet à pied à Boussois l'ordre de se rapprocher des ponts. Les moyens sont dérisoires: 12 fusils, 2 mousquetons de gendarmerie et 5 pistolets de policiers.

d'Assevent, défendu et préservé par l'O.R.A., franchissant la Sambre à l'est de Maubeuge.

□ **13h45** : Le pont du Moulin (rue de France à Maubeuge) saute et devient inutilisable.

■ **13h50 (Acte héroïque au Pont Rouge)** : Mise à feu du Pont Rouge. Le sous-officier Roger Delecroix (bataillon Wéry), seul et totalement désarmé, se précipite au mépris du danger, tranche une partie des cordes de mise à feu et sauve l'ouvrage ! Seul un garde-fou est légèrement endommagé.

■ **14h00** : Le groupe du lieutenant Gilliot s'installe au Pont du Chemin de Fer. M. Michaud, employé SNCF rejoint au groupe, est mortellement touché. L'ennemi, posté sur les remparts de la Porte de France, est neutralisé.

■ **15h00** : La colonne américaine venue d'Avesnes franchit le Pont Michaux vers Mons, confiant le nettoyage des derniers éléments légers ennemis aux F.F.I.

II. L'ENTRÉE DES LIBÉRATEURS À ROUSIES

Ce même samedi 2 septembre, vers 14h00, la 6^e colonne de la prestigieuse 3^e Division Blindée américaine pénètre dans Rousies. Provenant de Ferrière-la-Grande, les blindés arrivent par la rue des Viviers.

À proximité de l'école de filles, la colonne s'engage rue de Maubeuge, puis traverse le cœur du village en empruntant la rue de la Mairie en direction d'Assevent. Alertée par le fracas chenillé des chars et le vrombissement des moteurs, une foule en liesse se masse le long des trottoirs, acclamant chaleureusement les GI's.

Mais le danger demeure immédiat. Le pont d'Assevent est toujours disputé: les Allemands y subissent l'assaut du groupe O.R.A.-F.F.I. du lieutenant Lacroix (de Boussois), venu empêcher la destruction de l'ouvrage. Arrivé à la hauteur de l'établissement La Boule d'Or, un char américain de tête subit un tir direct ennemi. Sans hésiter, un second blindé d'avance se met en position de tir et riposte.

Après 50 longs mois d'une éprouvante occupation, Rousies est enfin libre. Dès 18h00, le Comité Local de Libération rassemble la population à la salle des fêtes pour organiser les premières mesures de sauvegarde et d'administration de la commune.

TÉMOIGNAGES: LA LIBÉRATION VÉCUE PAR LES ROSÉENS

Les écrits officiels et les journaux de marche ne traduisent qu'une partie de la réalité. Ce sont les mémoires individuelles des habitants de Rousies qui redonnent toute leur intensité émotionnelle à cette journée historique du 2 septembre 1944.

Note historique: Les combats d'arrière-garde menés par des éléments allemands isolés ont rendu les heures suivant le passage des colonnes particulièrement périlleuses pour les civils et les F.F.I.



Les Américains, place de l'Abreuvoir à Rousies, le 2 septembre 1944

Témoignage d'André Bernard

« Le 2 septembre, en début d'après-midi, avec un copain, nous partions vers Ferrière par la rue des Viviers quand nous avons vu arriver des blindés. Pensant que c'étaient des Allemands, nous nous sommes immédiatement cachés derrière une haie. Quelle joie immense quand nous avons reconnu les insignes américains! Nous étions enfin libérés ! Mais ils allaient très vite, ces Américains, et ils laissaient beaucoup de soldats allemands derrière eux. Avec des fusils Mauser que nous avions récupérés, nous devions faire la chasse aux irréductibles et fanatiques nazis qui, tapis dans les recoins, tiraient encore sur tout ce qui bougeait. »

Témoignage de Paul Libert

« Nous habitions rue du 4-Septembre à Recquignies. C'était une zone bien trop dangereuse en cas de bombardement, en raison de la proximité immédiate de la Verrière des Glaces, des voies ferrées et de la Sambre. C'est pourquoi nous sommes revenus nous réfugier chez mes parents, rue Clemenceau à Rousies. Le 2 septembre, ma femme et moi allions chercher de l'eau à la borne-fontaine quand nous avons entendu un lourd roulement de véhicules. Le bruit semblait provenir de la rue de Maubeuge ou de la rue des Viviers. C'était cette dernière rue, en fait. Ma belle-sœur, qui allait chercher des vivres à Ferrière-la-Grande, les avait croisés et s'était précipitée derrière une haie en voyant les premiers tanks, les prenant pour des Allemands. Dès que nous avons appris l'incroyable nouvelle de l'arrivée des Américains, nous courûmes rue de Maubeuge, chez mes beaux-parents. C'est là que nous les avons vus passer: nous avons immortalisé ce moment en prenant des photos inoubliables avec la famille et les soldats libérateurs. »

MAUBEUGE — MAI 1940



Souvenir du drame de 1940 : sept jours et sept nuits

Dans l'abri n° 2 de la rue Coutelle à Maubeuge

Un commerçant maubeugeois et sa femme, M. et M^{me} Alphonse Prissette, teinturiers, rue de l'Hospice — dont le magasin et l'établissement de bains-douches qui se trouvait au bas de la Place Mabuse avaient été anéantis par le feu — ont conté les souvenirs pénibles qu'ils avaient conservés de cette semaine incroyablement longue — Sept jours et sept nuits, ce n'est pas une heure, pensez-y ! — vécue en 1940, dans cet abri n° 2 de la rue de Coutelle.

Il s'y passa des choses poignantes, des choses comiques, des choses dramatiques, des choses abjectes. C'est qu'en effet, dans certaines circonstances difficiles de la vie, l'homme perd toute notion d'ordre, de respect, de pudeur, d'honnêteté et trop souvent l'égoïsme règne. Vous qui avez connu les misères des camps de prisonniers et de déportation, vous avez pu remarquer ce phénomène, heureusement compensé il est vrai par de belles actions de dévouement, d'entraide. Pour nos Maubeugeois qui se trouvaient là, pour toute cette horde de réfugiés, les heures vécues depuis quelques jours : heures de bouleversement total, heures de fatigue, de peur, de frayeur constante, pouvaient bien être cataloguées comme des événements réellement difficiles !

Au reste, peu de Maubeugeois se trouvaient dans les abris, la plupart des citoyens avaient pu évacuer ; ne s'y trouvaient que des infirmes et quelques autochtones, quelques personnes âgées qui n'avaient pas pu partir au dernier moment...

A L'ABRI DE LA RUE COUTELLE

Le 16 mai, fin de l'après-midi... Le théâtre est en feu et la poste est menacée. Un groupe de personnes se trouvant dans l'abri du collège — parmi lesquelles M. et Mme Prissette — ne se sent plus en sûreté et décide de gagner le grand abri situé rue Coutelle. Entre le passage des avions, ce vaste souterrain s'emplit de réfugiés et vers minuit, il y a là de 700 à 800 personnes.

Beaucoup de réfugiés belges se sont installés avec leurs bagages et se sont assis sur les banquettes de bois qui contournent ce long souterrain aux épaisses voûtes trois fois sécu-

lares, toutes suintantes d'humidité. Mais cet abri, pour inconfortable qu'il soit, est très sûr, et ses 17 mètres de terre qui le recouvrent le rendent invulnérable aux bombes du début de la guerre — il n'était encore pas question, en effet, de bombes de 6 tonnes et plus...

Des blessés français ont été amenés là aussi. Le gardien officiel de l'abri étant parti, son service fut assuré par des gardes bénévoles qui exagérèrent parfois leur rôle ! Les fils électriques ayant été coupés, l'abri se trouvait plongé dans une obscurité totale et si par malheur quelqu'un actionnait une lampe de torche, c'était toute une affaire ! Le contrevenant se faisait vertement rabrouer, on lui criait : « *Vous faites des signaux !* » À 17 mètres sous terre... C'était de la stupidité ! Il est vrai que l'espionnage était alors à son point culminant.

Signalons ici, à ce sujet, une petite aventure qui arriva à M. Raymond Salve, secrétaire général adjoint de la mairie et qui, à l'époque, se trouvait être un des seuls fonctionnaires municipaux encore sur place. Se trouvant aux abris, où il représentait un peu l'administration municipale, il était habillé de son survêtement d'athlète. S'étant approché d'un groupe de soldats et s'étant enquis de quelle direction ils allaient prendre, le gradé et ses hommes le regardèrent d'un œil soupçonneux, intrigués par ce civil en combinaison de sport qui les interrogeait, puis se demandèrent s'ils n'avaient pas affaire à un parachutiste. Il fallut alors que M. Salve montre carte blanche et prouve qu'il était bien un fonctionnaire maubeugeois.

Mais revenons à l'histoire de l'abri... Durant les accalmies, les hommes les plus téméraires et les jeunes gens allaient en ville, pillant les caves et le reste, revenant avec des brassées de bouteilles de vins fins, de liqueurs, de victuailles. C'est qu'à ce moment, les caves maubeugeoises étaient encore bien garnies et dans la précipitation de l'évacuation, tout était resté sur place.

Petit à petit et au fur et à mesure que les provisions des réfugiés s'épuisaient, il s'établit dans l'abri un vil commerce, une espèce de marché où l'honnêteté subit souvent de rudes entorses. Puis en prévision des nuits à passer,

on ramena des couvertures, des matelas, des vêtements de confection et même... les mannequins du « Pauvre Diable ». Mais le manque d'eau allait se faire bientôt terriblement sentir.

L'ABRI EST TRANSFORMÉ EN UN ANTRE INFECTÉ

Le lait est introuvable évidemment, et un bébé de deux mois meurt de faim. Des blessés, dont les plaies se gangrènent, hurlent de souffrance. Ici, une femme gémit pitoyablement sur un brancard.

Dans l'abri, l'atmosphère s'épaissit. On n'a pas prévu, hélas ! un séjour aussi prolongé et les installations hygiéniques font défaut. On patauge dans l'urine, on marche sur des restes de mangeaille, on utilise des tinettes improvisées que les plus dévoués vont vider par intervalle. La vermine apportée par certains réfugiés se propage... C'est infect !

Dans tout cela, on perd la notion du temps et des habitants de l'abri qui ne sortent pas, ne savent plus s'il fait nuit ou s'il fait jour. Les nouvelles les plus invraisemblables circulent évidemment : il faut bien passer le temps. À un certain moment, après une explosion plus violente que les autres, on déclara que c'était l'église qui venait d'être touchée et que deux cents personnes se trouvaient ensevelies sous les décombres. Hypothèse toute fantaisiste, heureusement du reste, mais qui trouva audience.

Lorsque les patrouilles allemandes arrivèrent en ville, se déroula un drame rapide et court : Soudain, un jeune Maubeugeois, M. Berthe, rentra tout sanglant dans l'abri en criant : « *Ils m'ont touché...* » et expira peu après. *Ce jeune homme, qui habitait avec ses parents à la Petite-Grimpelette, avait voulu aller prendre quelques provisions chez lui. Il avait rencontré des Allemands qui lui avaient fait signe d'arrêter. Pris de frayeur à la vue des uniformes ennemis, le malheureux s'enfuit à toutes jambes. Les Allemands tirèrent... Son cadavre fut enterré quelque temps après sur une butte des remparts.*

Le plus pénible, pour beaucoup, fut surtout cette promiscuité forcée, où des réfugiés, des hommes, des femmes, des jeunes gens, furent sans respect pour leur entourage, composé de personnes de tous âges, y compris des enfants.

QUAND LA RAISON CHAVIRE

Un phénomène assez bizarre et qui mérite d'être conté se produisit durant cette semaine passée dans l'abri. Est-ce la surexcitation des nerfs mise à si rude épreuve, est-ce le

manque d'air pur, était-ce la fatigue, car beaucoup restèrent assis sept jours et sept nuits sur la banquette sans pouvoir se coucher, est-ce l'atmosphère méphitique qui régnait dans cet abri, toujours est-il que des femmes eurent de véritables hallucinations et perdirent momentanément la raison.

L'une d'elles voyait très distinctement sur la large voûte cintrée deux énormes panthères qui étendaient leurs grosses pattes pour l'atteindre. Quand son mari fut parvenu à la rassurer, elle aperçut nettement les briques neuves avec lesquelles on avait, soi-disant, empêché les fauves de venir jusqu'à elle.

Une autre — servante de son état — travaillait toujours : elle ouvrit des fenêtres, elle fit le ménage, venait prendre les ordres de sa patronne, en imagination certes, mais avec gestes à l'appui.

Une autre encore voyait sur les murs — moisissés en réalité — de merveilleux tableaux de peintres renommés. Une brave vieille faisait de petits tas par terre et se préparait à en faire du café... Celle-ci encore prononçait des propos incohérents, sans suite et prétendait « *que le champ de manœuvre était inondé...* »

Soudain, quelqu'un crut qu'on gazait l'abri et obligea tout son entourage à mettre le masque à gaz... Et quand, enfin, l'abri fut évacué, une femme ne voulut pas partir ; elle était, disait-elle, l'otage des Allemands et devait rester là ! Ses proches eurent bien du mal à lui faire entendre raison.

L'ARRIVÉE DES ALLEMANDS

Quand les Allemands arrivèrent à Maubeuge, le samedi, un officier et une escouade se rendirent à la rue Coutelle et pénétrèrent dans l'abri en se bouchant le nez et en proférant des « *Schweine* » qui en disaient long ! Ils apportèrent quelques lampes à acétylène qui éclairèrent de faibles lueurs blanches cet invraisemblable tableau.

Avant de passer l'inspection de l'abri, ils firent sortir toutes les femmes et les enfants qu'ils placèrent contre le mur de la salle de gymnastique et les mirent en joue : « *Mesure préventive* », dirent-ils, *au cas où des soldats se seraient trouvés dans l'abri et auraient résisté...* Et le 23 mai, les Allemands firent évacuer l'abri. Sales, hagards, le visage noirci, le teint blême et hâve, les Maubeugeois constatèrent alors l'étendue du désastre qui s'était abattu sur leur Cité.

Gilbert PIERRE.

Paru dans le journal « La Frontière » du 19 avril 1947

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

19 et 20 septembre 2026 au Fort Leveau de Feignies

Présence remarquée au Fort Leveau

Comme chaque année, notre association a répondu avec enthousiasme à l'invitation de l'association de Sauvegarde du Fort Leveau pour tenir un stand d'information. Ce rendez-vous mémoriel a rencontré un vif succès, accueillant pas moins de 1 500 visiteurs sur le site.

Sur place, nous avons pu renseigner personnellement une trentaine de visiteurs venus s'informer sur le parcours de leurs ancêtres –

qu'ils aient été soldats des deux guerres mondiales ou résistants. Le public a également pu consulter nos ouvrages d'histoire locale ou nous confier de précieux documents de famille.

Autant de moments privilégiés qui ont donné lieu à des échanges riches en émotion et particulièrement fructueux.

Un grand merci à Monique, Fatima, Gérard, Jacques-Henri, Michel et Bruno pour leur aide précieuse et leur engagement à mes côtés.



▲ Alain, Gérard et Michel
◆ Monique, alain et Fatima



WIGNEHIES, LE SAVIEZ-VOUS ?

Histoire de la commune à travers diverses archives

A) Séance du 4 février 1820 : Les ponts

Le Conseil municipal de la commune de Wignehies s'est assemblé extraordinairement en vertu de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes, en date du 17 janvier dernier, à l'effet de faire connaître à l'autorité supérieure l'emploi du produit de la coupe du bois communal pour l'exercice 1820.

Il nous a été exposé par un grand nombre d'habitants que cinq ponts, situés tant sur la rivière du lieu que sur un ruisseau, avaient besoin de réparations :

1. **La Passe Croisette**, qui est tombée dans la rivière pendant le dégel et dont une partie a été fracassée par les glaces ;
2. **Le petit pont** situé en dessous du moulin ;
3. **Les dégradations du pont** vis-à-vis de la maison Flament, allant à Rocquigny ;
4. **Le pont de la Galilée**, lequel n'est plus d'usage pour cause de vétusté ;

Le petit pont sur le ruisseau de la Croix-aux-Bout, près de la maison de François Mairesse, garde.

C'est pourquoi les membres dudit Conseil, après avoir pris connaissance desdites réparations et de la nécessité de nous pourvoir des fonds nécessaires, ont reconnu qu'un devis était inutile et que la dépense sera faite avec la plus grande économie, ne pouvant se monter tout au plus qu'à la somme de quatre cents francs.

Nous avons reconnu que ces réparations pouvaient être faites avec le produit de la vente du bois communal de l'exercice 1820 et que, s'il se trouve un surplus, il sera porté en recette au budget de l'année suivante.

Le Conseil a consenti à ce que Monsieur le Maire fasse la demande à Monsieur le Préfet d'être autorisé à faire effectuer ces réparations.

B) Fabrication de fausse monnaie (1868)

Le 20 mai 1868, les gendarmes de Fourmies procèdent à l'arrestation de Jean-Nicolas Wasson, originaire de Reims. Ce dernier est

trouvé en possession de 38 fausses pièces de monnaie. Lors de sa fouille, les forces de l'ordre découvrent également de la poudre à argenter, une petite bouteille contenant de l'eau salée servant à fixer l'argenture sur les pièces, ainsi qu'un petit livre de sorcellerie qu'il conservait pour « passer le temps ».

Le parcours du faussaire

Ayant pris la route depuis Reims le 16 mai en direction de Vervins, l'individu règle ses diverses dépenses au fur et à mesure de son trajet avec sa monnaie frelatée. Arrivé à Fourmies le 18 mai, il paie l'aubergiste situé en face de l'église avant de se rendre à Wignehies. Au total, ce sont 62 fausses pièces qui seront écoulées.

À Wignehies, il rencontre une personne native de sa région, puis se rend chez Magloire Lenfant. Il y commande une chope de bière, une assiette de bouillon, deux œufs et du pain. Au moment de régler, il tend une pièce qui éveille immédiatement les soupçons : en tombant sur le comptoir du café, elle rend un bruit anormal.

Procédé de fabrication et condamnation

Devant le tribunal de Douai, Jean-Nicolas Wasson reconnaît avoir fabriqué chez lui, le 16 mai 1868, une centaine de pièces. Il détaille son procédé de fabrication en expliquant utiliser de l'étain et de l'antimoine, qu'il coulait dans deux demi-moules en plâtre recollés, percés d'un trou sur la tranche pour y verser le métal en fusion.

Le 23 mai 1868, un expert est désigné pour analyser les pièces de 1 franc à l'effigie de Léopold II (datées de 1867). Reconnu coupable, Wasson est condamné à 5 ans de réclusion, 100 francs d'amende et aux frais du procès.

Incorrigible, il fera de nouveau parler de lui quelques années plus tard : le 8 mai 1879, il sera à nouveau condamné, cette fois à 8 ans de travaux forcés, pour une autre affaire de fausse monnaie.

C) Séance de 1882 : La démission du Maire

Le 2 juillet 1882, Florent Piéton sollicite l'autorisation de construire un mur en face de sa maison et demande à cet effet l'aliénation d'une parcelle de terrain communal. Le Conseil municipal rejette sa demande, et le Maire, Monsieur Victor Poulet, lui communique les conclusions du rapport.

Sans se décourager, Florent Piéton transmet au Sous-Préfet les plans d'aliénation en s'appuyant sur une circulaire datant de 1838. Celle-ci stipule qu'une aliénation ne peut être refusée dès lors que les conditions réglementaires sont respectées, ce qui s'avère exact dans son cas.

Démissions en chaîne et tensions politiques

Le 11 août 1882, le Sous-Préfet informe le Préfet que Monsieur Poulet a présenté sa démission de son poste de maire, suivi dans sa démarche par cinq conseillers municipaux. Il précise à cette occasion que la contestation menée par Florent Piéton n'est pas étrangère à cette décision.

Afin de gérer au mieux la situation, le Sous-Préfet suggère au Préfet, avant toute acceptation officielle, d'échanger à ce sujet avec Monsieur Boussus lors de la réunion du Conseil général, l'objectif étant que Monsieur Poulet demeure en fonction jusqu'à la désignation de son successeur.

L'affaire prend une tournure d'autant plus singulière que Victor Théophile Sterbecq, premier adjoint, envoie lui aussi sa démission au Sous-Préfet le 3 août 1882. Or, celui-ci n'est autre que le beau-frère de Florent Piéton.

Quel dénouement ?

Bien que la suite exacte donnée à ce dossier reste méconnue, les archives révèlent qu'aucune aliénation n'a finalement été consentie. Quant à la démission de Monsieur Poulet, elle n'a pas abouti : l'homme est resté à la tête de la commune et a même été réélu ultérieurement pour accomplir deux nouveaux mandats.

D) Séance de 1885 : Le Bureau des Postes

À la fin du XIX^e siècle, la commune de Wignehies connaît une véritable mutation démographique et industrielle. Pour accompagner cet essor et répondre aux besoins grandissants de ses habitants comme de ses usines, la municipalité doit constamment batailler avec l'administration des Postes et Télégraphes afin de moderniser ses infrastructures et d'améliorer les services du courrier et des télécommunications.

légaphes afin de moderniser ses infrastructures et d'améliorer les services du courrier et des télécommunications.

Boîtes aux lettres et recrutement de facteurs

Dès la fin de l'année 1880, le conseil municipal sollicite l'installation d'une nouvelle boîte aux lettres au bout de la rue Gogand, chez Venant Mairesse. Cette demande vise à faire gagner une distance précieuse aux habitants du Bois-Saint-Denis et de Ranguillies en passant par la rue des Bousins.

Quatre ans plus tard, le 19 février 1884, la municipalité réclame la création d'un poste de second facteur rural pour faire face à la forte croissance de la population.

Acheminement du courrier et télégraphe

Le service d'acheminement fait également l'objet de vives tensions. Le 8 janvier 1885, le conseil municipal apprend avec mécontentement que le transport vers la gare de Fourmies se fera désormais à pied, entraînant un décalage d'horaires. Face aux protestations émises, la municipalité exige dès le 13 janvier le maintien d'une voiture de service réservée à cet itinéraire.

Par ailleurs, alors que le bureau télégraphique est établi dans la commune depuis le 20 octobre 1867, le conseil sollicite en mai 1889 sa transformation en bureau d'État, afin de transférer la charge financière de la commune vers l'État. Cette demande d'étatisation sera renouvelée le 29 juin 1897.

L'arrivée du téléphone et les revendications administratives

La modernisation passe aussi par le téléphone. Le 9 avril 1887, une démarche est entreprise auprès du Préfet pour raccorder la ligne de Fourmies à Paris et Roubaix, cette ligne comptant déjà 100 abonnés, dont une majorité d'industriels. Quelques jours plus tard, le 20 avril, la municipalité demande que Wignehies y soit directement reliée.

Enfin, l'organisation des distributions reste un point de friction majeur. Malgré les demandes répétées de la commune en 1892 et 1893 pour obtenir une troisième distribution quotidienne, l'administration oppose un refus pour des raisons budgétaires. La municipalité ne manque pas d'invoquer un sentiment d'injustice : avec ses 6 500 habitants, Wignehies ne dispose que de 2 facteurs, quand la commune voisine de Fourmies, peuplée de 15 000 habitants, en compte 9 !

FAITS DIVERS ET ACCIDENTS

relevés dans le « Journal de Fourmies » pour le 2^e semestre de l'année 1892

Fourmies, Versailles.

Accident mortel. La Mairie de Fourmies recevait samedi vers une heure et demie, une dépêche lui annonçant qu'un jeune homme de notre ville, Léon Masson, ouvrier à la 3^e compagnie d'artificiers, à Versailles, avait fait une chute et qu'il était blessé grièvement. La triste nouvelle fut immédiatement portée aux parents du blessé, M. et Mme Masson, débitants rue de la Paix, qui partirent par le train de 5 heures.

A Hirson, ils furent rejoints par leur fils aîné, M. Alire Masson, contre-maître de filature à La Capelle, qu'on avait prévenu par téléphone.

A leur arrivée à Versailles, vers onze heures du soir, ils apprirent la mort du jeune soldat.

Léon Masson n'était en effet âgé que de 19 ans. Il avait devancé l'appel il y a neuf mois.

Il était, à Versailles, attaché à la commission d'expériences de tir, ainsi qu'un autre de nos compatriotes, Danis Joseph, né à Fourmies, mais dont les parents habitent Anor depuis longtemps.

Vendredi après midi, Léon Masson, avait été chargé de préparer, dans le polygone du camp de Satory, l'un des appareils sur lesquels ont lieu les expériences de tir. Son travail allait être terminé et il était monté sur une échelle pour placer le fanion, lorsqu'il perdit, on ne sait trop comment, l'équilibre et tomba d'une hauteur de quatre mètres sur l'un des rails de la petite voie servant au transport des appareils.

Deux autres soldats aidèrent Masson à se relever. Il se plaignait de vives douleurs dans le bas ventre ; néanmoins, il put encore, aidé de ses deux camarades, faire les 200 mètres environs, qui le séparait de l'endroit où se tenaient les officiers d'expériences, ainsi que d'autres soldats parmi lesquels Joseph Danis. Là, le blessé fut placé sur un fauteuil et transporté à l'hôpital militaire de Versailles. Contrairement à ce qui a été raconté, Masson n'avait pas le ventre ouvert. Mais le médecin-

major qui fut appelé à lui donner ses soins reconnut l'existence de graves lésions internes.

Joseph Danis avait accompagné son compatriote à l'hôpital. Avant de le quitter, il lui demanda s'il ne fallait pas prévenir ses parents. — « Non, répondit Masson ; tu viendras me voir dimanche, j'irai mieux et nous écrirons la lettre ensemble. »

Samedi matin, les médecins de l'hôpital jugèrent qu'une opération était nécessaire. Ils la pratiquèrent, mais elle ne réussit probablement pas, car à 4 heures de l'après-midi, notre infortuné concitoyen rendait le dernier soupir, sans aucun parent ni même aucun ami à ses côtés, l'entrée de l'hôpital n'étant permise que le jeudi et le dimanche.

On télégraphia le décès à la Mairie de Fourmies, où la dépêche parvint vers huit heures et demie du soir. La famille était en route.

Lundi après-midi, un salut fut chanté par l'aumônier dans la chapelle de l'hôpital. Tous les officiers de la commission d'expériences et tous les hommes de la 3^e compagnie d'artificiers y assistèrent et suivirent ensuite la dépouille mortelle jusqu'à la gare.

Le cercueil est arrivé à Fourmies mardi à 9 heures du matin. M. le curé de Fourmies a été aussitôt faire une visite aux infortunés parents.

La cérémonie religieuse était fixée à 10 heures et demie. Bien avant l'heure, une affluence considérable se pressait devant la maison de M. Masson, toute tendue d'un décor blanc d'une grande fraîcheur.

Sur le cercueil, on avait placé le dolman et le schako du défunt.

Devant le corbillard marchait la Société de gymnastique, dont Masson était membre avant son départ pour l'armée ; le drapeau était voilé de crêpe et les gymnastes s'étaient cotisés pour l'achat d'une couronne.

Venaient ensuite : une délégation de l'école supérieure de Fourmies ; une couronne portée par l'artificier Joseph Danis assisté de

deux soldats d'infanterie et sur laquelle on lisait : Les soldats de la 3e Ciet d'artificiers à leur regretté camarade ; une autre couronne, portée par un soldat d'infanterie de marine et offerte par le personnel de la fonderie Larose, où travaillait le défunt avant son incorporation ; une couronne en fleurs naturelles sur laquelle se détachait l'inscription suivante : Les officiers de la Commission d'expériences ; deux autres couronnes offertes par les jeunes gens de Fourmies.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Labiause, Dubray, Lombry. Demanet, Pinchart et Mairesse, camarades de Masson.

Au cimetière, M. Gallot, ex-sergent-major, quatre fois médaillé, prononça l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs, je ne puis laisser fermer cette tombe sans dire adieu à ce jeune militaire. Il appartenait à cette belle jeunesse de l'armée française qui a tant à cœur de reprendre ce que nous avons perdu. A ce titre, je lui fais mes adieux.

Adieu, mon jeune camarade, adieu ».

Puis M. Mulat, président d'honneur de la société de gymnastique, s'est exprimé comme suit ;

« Au nom de la société de Gymnastique, dont tu fus un des membres les plus assidus ; au bord de la tombe où s'évanouissent toutes les espérances humaines, je viens, Masson Léon, donner à ta mémoire un dernier et respectueux salut.

Plein du souffle des maints enthousiasmes, tu avais, il y a quelques mois, devancé l'appel que la patrie adresse à tous ses enfants.

Et voilà que ta dépouille seule nous revient ! C'est en exécutant un service commandé, en faisant ton devoir, que tu as trouvé la mort.

Nous te pleurons, mais nous envions ton sort. Au revoir !

M. Joseph Drombois, ami intime du défunt et porteur d'une couronne, dit encore :

« Au nom « de tous les camarades, je te dis adieu Léon ! » et les assistants se retirèrent tellement impressionnés que beaucoup d'entre eux pleuraient à chaudes larmes.

Acte n°742 de l'état-civil de Versailles

Du dimanche trois juillet 1892, acte de décès de **Léon Léopold MASSON**, deuxième artificier à la troisième compagnie d'artificiers, numéro de matricule 172, célibataire, né à Fourmies le 22 octobre 1873, fils de Constantin et de Ferdinande Marchal, décédé hier à 4

heures du soir, à l'hôpital militaire de Versailles.

XXXX

Prisches.

Un assassinat. Nos lecteurs se rappellent la tentative d'assassinat dont a été victime, pendant la nuit du 21 au 22 juin, Mme Vve Locquet, de Prisches.

Mercredi matin, la pauvre septuagénaire, qui était à peu près rétablie de cette rude secousse, a été retrouvée morte dans son lit. Le docteur Lemaire, appelé pour constater le décès, a relevé sur le cou de la défunte des traces de strangulation.

Est-ce l'auteur de la tentative de la semaine dernière qui est revenu achever sa victime dans la crainte d'être dénoncé par elle, ou bien se trouve-t-on en présence d'un ou de plusieurs nouveaux criminels qui ont pensé que leur crime serait imputé au premier meurtrier ? Telles sont les questions qui se posent.

Le vol a été plus important, cette fois. De nombreuses reconnaissances pour prêts (l'argent ont été soustraites, ainsi qu'une somme de 255 fr. en pièces d'or et d'argent, quantité de linge et menus objets.

D'après les premières constatations, les assassins devaient être trois ; ils ont, pour pénétrer dans la maison, crevé une feuille de papier qui remplaçait un carreau cassé à la fenêtre de la chambre de Mme Locquet, puis fait tourner l'espagnolette. L'autorité judiciaire se croit en présence d'une queue des Ecumeurs de Cartignies.

Suite : ce qu'on dit du second crime de Prisches est imaginaire, Mme Locquet n'est pas morte suite à un deuxième attentat, puisqu'elle n'a plus jamais été laissée seule.

XXXX

Maubeuge.

Deux artilleurs du 2e bataillon d'artillerie de forteresse qui étaient ailés se baigner dans la Sambre près d'Assevent, mardi, après dîner, ont été frappés d'une congestion et se sont noyés. Ces deux militaires sont l'un, Savary, originaire d'Arras, qui allait, être libéré dans deux mois et demi, et l'autre Vanderotte, originaire de Cambrai, qui avait encore deux ans à faire.

Acte n°232 de l'état-civil de Maubeuge.

L'an 1892, le 28 juin à 7 heures du soir, **Louis Joseph VANDEROTTE**, âgé de 21 ans, soldat au 2^e bataillon d'artillerie de forteresse,

3^e batterie, matricule 1268, en garnison à Maubeuge, né à Auby (Nord), fils de Louis et d'Augustine Derome, est décédé à Maubeuge, lieu dit « Les Rocailles ».

Acte n°233 de l'état-civil de Maubeuge.

L'an 1892, le 28 juin à 7 heures du soir, **Edouard Jean Guislain SAVARY**, âgé de 21 ans, soldat au 2^e bataillon d'artillerie de forteresse, 3^e batterie, matricule 1486, en garnison à Maubeuge, né à Cagnicourt (Pas-de-Calais), fils d'Henri et d'Eléonore Désirée Barra, est décédé à Maubeuge, lieu dit « Les Rocailles ».



Sémeries.

On a retrouvé mardi après midi, noyé dans l'Helpe-Majeur, à Sémeries, un enfant de 3 ans, ils de Cornée Edmond, journalier.

Acte n°22 de l'état-civil de Sémeries.

L'an 1892, le 5 juillet à 4 heures du soir, **Louis Emile CORNÉE**, âgé de 3 ans, né à Glageon, domicilié dans cette commune, fils d'Edmond et de Julia Foret, est décédé en la demeure de ses parents, lieu dit "le Village".



Floyon.

Drame sanglant à Floyon.

L'arrondissement d'Avesnes a parfois connu des heures sombres qui ont durablement marqué les mémoires locales. Parmi ces récits tragiques que le temps efface peu à peu des registres, l'affaire de « l'assassinat de Floyon », survenue au tournant du siècle dernier, reste l'une des plus saisissantes par sa soudaineté et sa gratuité.

Un retour de marché sous l'emprise de l'alcool : tout commence un samedi matin d'apparence ordinaire pour Camille-Omer Boucher, un fermier de 31 ans originaire de Larouillies, installé depuis seulement quelques mois avec sa femme et sa fillette de 5 ans au hameau des Basses-Zônes à Floyon. Après être allé vendre des porcs au marché d'Étrœungt et avoir empoché son argent, le fermier entreprend le chemin du retour. Mais la route est longue et ponctuée de nombreuses haltes dans les estaminets. C'est un homme passablement ivre qui s'effondre sur la table de sa cuisine en fin d'après-midi.

À son réveil, embrumé par l'alcool et pris d'une forte soif, Boucher descend à la cave où il commet la maladresse de briser un pot de crème. Lorsque son épouse lui en fait le reproche, une violente dispute éclate. Pris d'un

accès de jalousie malade décuplé par la boisson, le ton de Boucher devient menaçant : « Si tu ne te sauves pas, je te tue ! » Effrayée, la jeune femme prend sa fille par la main et s'enfuit à travers le hameau pour trouver refuge chez un voisin.

La folie meurtrière et le sacrifice d'un innocent : armé d'un long couteau de boucher récupéré dans son buffet, Camille-Omer Boucher se lance à la poursuite de sa famille, l'œil hagard. C'est alors qu'il croise la route d'un voisin estimé de tous, Adolphe Bertrand, âgé de 64 ans, qui travaille paisiblement dans son jardin. Voyant passer l'homme hors de lui, le sexagénaire lui lance, sans se méfier : « Qu'est-ce que tu fais ? Tu es fou, donc ? »

Ces mots scellent son destin. Sans un bruit, Boucher pénètre dans le jardin. Face au vieillard incrédule et immobile, il lève son arme et demande froidement : « Où faut-il que je le place ? ». Moins d'une minute plus tard, le couteau est planté en plein thorax. La mort d'Adolphe Bertrand est instantanée, sous les yeux horrifiés de son épouse impuissante.

Le temps du repentir et des mensonges : après avoir menacé les passants venus secourir la victime, l'assassin est finalement maîtrisé vers 19h30 par le garde-champêtre de la commune, Joseph Freyburger, épaulé par des habitants courageux. Transféré à la maison d'arrêt d'Avesnes, Boucher sera pris de violents tremblements de sevrage lors de son retour sur les lieux pour la reconstitution, affichant un immense repentir et refusant de se nourrir.

Pour sa défense, il tentera d'abord de salir la mémoire de sa victime en inventant une liaison imaginaire entre le vieux voisin et sa propre femme. Un mensonge grossier qui sera immédiatement balayé par l'ensemble des témoignages, laissant Floyon face à la triste réalité d'un crime gratuit, dicté par l'alcool et la folie d'un homme. Adolphe Bertrand laissait derrière lui une veuve traumatisée et un fils lourdement handicapé en bas âge, plongeant toute une communauté dans le deuil.

Acte n°26 de l'état-civil de Floyon.

L'an 1892, le 9 juillet à 6 heures et demie du soir, **Alphonse Adolphe BERTRAND**, cultivateur, né à Cartignies le 22 février 1828, fils de feu Joseph et de Rose Watteau, époux d'Hélène Bonnemaïson, est décédé en sa demeure, aux Basses Zônes.

Camille Boucher fut jugé le 24 novembre

1892 par la Cour d'Assises du Nord et condamné aux travaux forcés à perpétuité.



Fourmies.

Une désespérée. — Mme Joseph Brihaye, née Victorine Vincent, demeurant rue Saint-Pierre, souffrait depuis environ deux ans d'une affection interne très douloureuse et qui ne laissait guère d'espoir de guérison. La semaine dernière, la malade avait déjà absorbé, dans le but d'en finir avec la vie, une potion de morphine qui n'avait produit aucun effet.

Mardi après-midi, Mme Brihaye profita de ce que sa belle-sœur l'avait laissée seule un instant, pour se pendre à l'aide d'une corde dans sa chambre à coucher.

Lorsque la belle-sœur revint, vers cinq heures, et qu'elle voulut ouvrir la porte de la chambre de la malade, elle rencontra de la résistance. Pressentant un malheur, elle poussa plus fort et liait par ouvrir la porte en renversant une chaise qui, placée intérieurement, la tenait fermée.

Elle aperçut alors sa parente pendue contre le mur, presque agenouillée sur le parquet, mais ne donnant plus aucun signe de vie.

Des voisines accoururent et même des voisins. On se concerta et l'on finit par décider qu'on s'exposait à des désagréments en coupant la corde. C'est toujours la même ignorance, la même crainte du procès-verbal qui fait qu'on laisse les pendus ou les noyés passer de vie à trépas en attendant l'intervention du commissaire ou du gendarme. Il résulte de l'enquête que si la sœur de M. Brihaye avait immédiatement coupé la corde, la pendue n'en serait pas revenue davantage, mais le contraire pouvait arriver.

Bref, pendant qu'on attendait l'arrivée de la police — qu'on était allé chercher, — M. Carnoye, filateur, se rendant à ses pâtures, dépendit le corps et chercha s'il n'y avait plus rien à tenter.

Mme Joseph Brihaye était âgée de 51 ans.

Acte n°188 de l'état-civil de Fourmies.

L'an 1892, le 12 juillet à 4 heures du soir, Victorine Hortense **VINCENT**, âgée de 50 ans, ménagère, née à Oiry (Marne), domiciliée à Fourmies, fille de Thomas et de Marie Joséphine Augustine Richon, épouse de Odile Joseph Brihaye, est décédée en sa demeure, rue Saint Pierre.



Wignehies.

Lundi ont eu lieu à Wignehies, les funérailles du vétéran Meurant, qui a fait la campagne de Crimée et qui est décédé au Terne à l'âge de 62 ans. Une vingtaine de médaillés, conduits par l'ex-sergent-major Gallot, suivaient le cercueil. Au cimetière, M. Gallot a prononcé une allocution qui a vivement impressionné l'assistance.

Acte n°63 de l'état-civil de Wignehies.

L'an 1892, le 9 juillet à 5 heures du matin, Clément **MEURANT**, âgé de 62 ans, fileur, né et domicilié à Wignehies, époux de Clémence Cécile Antoinette Dupont, fils de Stanislas et de Rosalie Fontaine, est décédé en sa demeure rue du Terne.



Fourmies.

Mort au service. — Il y a trois semaines, la mairie de Fourmies recevait la nouvelle de la mort d'un jeune soldat fourmisien, Léon Masson, décédé dans les circonstances que l'on sait à l'hôpital militaire de Versailles. Samedi, à midi, on apprenait qu'un autre Fourmisien, Louis Picquart, soldat au 149^e de ligne en garnison à Epinal, venait de succomber, des suites de la fièvre typhoïde, à l'hôpital de Saint-Dié, où il avait été placé.

Le père, M. Picquart-Vautier, cordonnier rue de l'Hospice, partit par le train de 3h. en compagnie de l'oncle du jeune homme, M. Picquart-Bourdin, cordonnier rue des Eliets.

Lorsqu'ils arrivèrent à Saint-Dié, l'infortuné militaire était déjà dans le cercueil, que l'on dut déclouer. On leur apprit les circonstances qui avaient précédé la mort. La fièvre typhoïde régnant à Epinal, Louis Picquart en était parti le 1^{er} juillet, avec sa compagnie, pour Corcieux. En route, il se fatigua beaucoup, mais il n'osa demander à monter dans la voiture d'ambulance, de sorte que lorsqu'il arriva à Corcieux, il était sérieusement malade.

Il fut immédiatement envoyé à l'ambulance, où il resta quatre jours. Son état empirant, on l'expédia à l'hôpital de St-Dié, où il arriva le 11 juillet.

Louis Picquart était très considéré de ses chefs ; ceux-ci assistèrent à son enterrement, qui a eu lieu dimanche après-midi, à St-Dié. Les hommes de la compagnie du défunt s'étaient cotisés pour l'achat d'une belle couronne. Le service était fait par des chasseurs à pied, sous les ordres de deux officiers.

Une messe a été célébrée mercredi à neuf heures du matin, à l'église Saint-Pierre de

Fourmies, en présente d'une nombreuse assistance. Les amis, les jeunes gens, l'instruction militaire, dont Louis Picquart était sergent avant de partir pour le régiment, s'étaient rendus à la maison des parents. On se forma en cortège pour se rendre à l'église, En tête se trouvait un groupe de soldats de différentes armes, dont l'un portait une couronne. Trois autres couronnes venaient ensuite : celle de la jeunesse de Fourmies, celle de la famille et celle de la Société d'Instruction militaire, dont le drapeau était voilé d'un crêpe.

Le défunt appartenant également à la Société de Secours mutuels, la bannière et une délégation de cette Société avaient pris place dans le cortège, ainsi qu'une délégation de la Société des Anciens Combattants.

Après la messe, on se rendit au cimetière. Les couronnes furent placées sur le monument des soldats morts pour la Patrie ; M. Henri Lambert, sergent fourrier au 145^e de ligne, dit quelques paroles d'adieu, puis M. Rousseau, capitaine de l'Instruction militaire, prononça les paroles suivantes :

« Louis Picquart, soldat au 149^e de Ligne, ancien sous officier de la Société d'Instruction militaire » En Avant », je te dis adieu au nom de tous tes camarades.

Tu es mort quelques heures après avoir appris nos succès à Paris ; puisses-tu avoir trouvé, dans cette nouvelle, une consolation suprême.

La mort terrible qui frappe aveuglément parmi les meilleurs des enfants de Fourmies ne l'a pas épargné.

La fatalité veut que ce soit toujours les meilleurs sujets qui soient choisis par elle.

Nous te connaissions depuis si longtemps, nous t'avions vu à l'œuvre et nous savons que, bon fils, tu fus également patriote ardent.

A ta mère qui pleurait ton départ, ne répondais-tu pas : « Mère, pourquoi pleurer c'est la Patrie, C'est la France qui m'appelle. » Et puis, ta joie fut grande, lorsque tu sus que là-bas, à Epinal, où tu devais partir, tu serais tout près de cette bonne Lorraine, qui, elle aussi, a déjà tant souffert,

Issu de cette vaillante race qui donna le jour à Jeanne d'Arc, tu avais en toi le feu sacré qui engendre les vaillants ; ton amour pour la Patrie se lisait sur ton visage ; quand dans ton chant de « Vive la France ! » tu savais communiquer à ceux qui t'écoutaient cette émotion poignante qui s'emparait de toi-même.

Que ce mausolée élevé à la mémoire de ceux qui sont morts pour la Patrie porte ton nom, et que les jeunes gens qui m'entourent suivent tes traces dans la voie de l'honneur et du patriotisme !

Louis Picquart, reçois à St-Dié, où tu reposes, les derniers adieux de tes camarades de Fourmies !

— La souscription faite parmi les jeunes gens de Fourmies ayant produit la somme 77 francs 90 et la couronne ayant coûté 39 francs 95, le surplus, fut offert à la famille pour payer la messe.

Acte n°206 de l'état-civil de Fourmies.

L'an 1892, le 16 juillet à 9 heures du matin, **Louis Edmond César PICQUART**, âgé de 21 ans, soldat au 149^e RI, 3^e bataillon, 2^e Cie, en garnison à Epinal, matricule 3072, né le 20 novembre 1870 à Fourmies, y domicilié, célibataire, fils de Théophile et de Clotilde Vautiez, est décédé à l'hôpital de Saint Dié.



Ramousies.

Lundi ont eu lieu, à Sémeries, les funérailles de M. Gustave Déquesnes, ancien adjoint, mort à la suite de l'amputation pratiquée, vendredi, par M. Culot, de Maubeuge, assisté des docteurs Huart, de Trélon et Leblond, de Felleries. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu ici pareille affluence. L'église était trop petite pour contenir la foule de ceux qui, venus de près ou de loin, avaient voulu l'accompagner à sa dernière demeure notre regretté concitoyen. Trois magnifiques couronnes, dont l'une offerte par le Conseil municipal, étaient portées par des amis du défunt. En quelques paroles émues qui firent couler les larmes de ceux qui l'entendirent, M. le curé retraça la vie simple et rude de cet homme de bien qui, quoique fortuné, avait voulu toujours vivre en paysan. Levé dès l'aube, il partageait, jusqu'à la nuit tombée, les durs travaux des ouvriers. Gai causeur, prompt à la réplique, d'une franchise bien rare de nos jours, il trinquait sans préférence avec le propriétaire, son égal, ou avec l'artisan qui vit de son salaire. Aussi, si le nombre de Messieurs qui l'accompagnaient était grand, plus grand encore était celui des petits, des humbles et ce n'est pas dans le cœur de ces derniers qu'il laissera le moins de regrets. » _

Acte n°6 de l'état-civil de Ramousies.

L'an 1892, le 22 juillet à 6 heures du soir, **Pierre Gustave DEQUESNES**, âgé de 57

ans, cultivateur, né à Sémeries, domicilié dans cette commune, fils des feus Pierre et Marie Veronique Fosset, époux de Marie Sophie Plisson, est décédé en sa demeure, lieu dit « Le Village ».



Marpent.

L'assassinat de Marpent. La série rouge continue dans notre arrondissement.

Mardi après-midi, le Parquet d'Avesnes était avisé qu'une tentative de meurtre venait d'être commise dans la commune de Marpent. Le sieur Florent Pierrart sortait, il y a quelques jours, de la maison de Loos, où il venait de purger une peine de 3 ans de prison pour viol. Mardi matin, sous un prétexte des plus futiles, il s'armait d'un revolver de fort calibre et faisait feu sur sa femme, qu'il atteignait à la tête.

Aux cris d'effroi et de douleur de la victime, de courageux citoyens intervinrent, désarmèrent et maintinrent le meurtrier qui fut remis à la gendarmerie.

Le parquet, accompagné de M. Girard, médecin légiste, s'est rendu sur les lieux par le train de 2 h. 45.

L'état de la femme Pierrart, âgée de 35 ans environ, est très grave.



Saint-Waast-la-Vallée

A la suite d'une dénonciation, le Parquet d'Avesnes s'est transporté, jeudi après-midi à St-Waast-la-Vallée, pour procéder à une enquête relative à un infanticide. M. le docteur Girard, médecin légiste, l'accompagnait

Au cours de l'interrogatoire, l'inculpée, femme E. L..., âgée de 41 ans, a indiqué le hangar où était déposée la caisse contenant les preuves palpables du crime.

Cette femme, trop malade pour être transférée à la maison d'arrêt d'Avesnes, est gardée à vue dans son domicile.

Aucun acte de décès trouvé.



Fourmies.

Accident mortel. — Un bien triste accident s'est produit lundi. entre le presbytère et l'ancienne église de Trieux-de-Villers. Derrière cette église habite la famille Henrard, dont le père est sonneur.

Deux des fils, Octave, âgé de 19 ans et demi et Paul, 15 à 16 ans, élèves de la société d'instruction militaire, avaient véritablement le goût des armes. A la société " En Avant », on les citait, comme des plus dévoués. Jamais

ils ne manquaient aux exercices et lorsqu'il n'y avait pas de réunion, ils faisaient du maniement d'armes devant leur porte.

Lundi vers deux heures de l'après-midi, ils s'escrimaient, ayant, en guise de fleurets, les baguettes de leurs fusils.

Tout à coup, l'aîné porta la main à l'œil droit. Son frère venait de lui pousser une pointe qu'il n'avait pu parer. La baguette lui avait perforé la paupière supérieure de l'œil droit.

Un peu de sang suintait de la blessure. Octave Henrard remonta à la maison, prit un linge et redescendit s'humecter l'œil auprès d'une cuvette, devant la porte.

Il rentra de nouveau chez lui et s'assit. Quelques instants après, il se jetait sur son lit en disant : « J'ai la tête lourde » ; puis il parut s'assoupir et ne répondit plus que par syllabes. A 3 heures, lorsque M. le docteur Drapier arriva, il trouva le blessé presque entièrement privé de ses facultés.

La baguette du fusil, après avoir perforé la paupière, avait glissé sur la sclérotique perforé la paroi supérieure de la cavité orbitaire, atteint les méninges et pénétré jusque dans le cerveau. Une petite hémorragie s'était produite, occasionnant une inflammation des méninges, causant, pour nous servir du terme ordinaire, une méningite.

Le pauvre garçon ne reprit pas connaissance. Mercredi, on fit venir M. le docteur Culot, de Maubeuge, en consultation avec M. Drapier, pour étudier les chances que pouvait avoir une opération chirurgicale. Ces messieurs ne jugèrent pas pouvoir faire cette opération, considérant sans doute le malade comme perdu.

En effet, hier vendredi, vers 11 Heures du matin, Octave Henrard rendait le dernier soupir.

Cet accident a, comme on le pense, fortement impressionné le jeune Paul Henrard, dont la santé se trouve sérieusement ébranlée. L'enterrement d'Octave Henrard aura lieu dimanche à neuf heures du matin.

Acte n°222 de l'état-civil de Fourmies.

L'an 1892, le 19 aout à 11 heures du matin, **Victor Octave Joseph HENRARD**, âgé de 19 ans, rattacheur, né et domicilié à Fourmies, célibataire, fils de François et de Marie Ange Polet, est décédé en la demeure de ses parents, rue de la Montagne.



Dourlers.

Mercredi à 5 heures et demie du soir, M.

Constant Dematte, 69 ans, propriétaire à Dourlers, rentrait la dernière voiture de blé récolté sur sa propriété, lorsque arrivé dans l'aire de sa grange, il glissa et tomba sous les roues de sa voiture qui lui écrasèrent la poitrine. M. Dematte laisse une veuve et cinq enfants.

Acte n°20 de l'état-civil de Dourlers.

L'an 1892, le 17 aout à 6 heures et demie du soir, **DEMATTE Constant Joseph**, âgé de 70 ans, cultivateur, né et domicilié à Dourlers, fils de feu Jean Baptiste et de Liénard Louise, époux de Piérart Julie, est décédé en son domicile, rue d'Arouzies.



Sains-du-Nord-Liessies.

M. Florent Matton, de Sains, traversant le bois L'Abbé, samedi, dans la matinée, découvrit, à une centaine de mètres de la maison forestière, un individu pendu à une branche.

Il prévient immédiatement la gendarmerie, qui procéda aux constatations légales. Le pendu fut reconnu pour le sieur Ovide Souris, âgé de 33 ans, marchand de liqueurs, rue de Sémeries à Sains. Ce malheureux, dont le père est brasseur à Sains, avait quitté son domicile vendredi vers 7 heures du matin, sans rien dire à sa femme et s'était dirigé vers le bois L'Abbé. En chemin, il avait rencontré plusieurs personnes auxquelles il avait dit bonjour sans paraître aucunement affecté. Les funérailles d'Ovide Souris ont été célébrées lundi à 10 heures du matin, en présence d'une nombreuse assistance, dans laquelle on remarquait plusieurs notabilités de Sains.

Acte n°27 de l'état-civil de Liessies.

L'an 1892, le 27 aout à 7 heures du matin, **Ovide Florent SOURIS**, âgé de 33 ans, marchand de liqueurs, domicilié à Sains du Nord, né à Liessies, fils de Camille et de Désirée Thomas, époux de Zoé Juliette Leclercq, est décédé en cette commune, au lieu dit le bois L'Abbé.



Trélon.

Le cadavre d'Eugène Leclercq, dont nous avons annoncé samedi la disparition, a été retrouvé l'après-midi du même jour, dans la forêt de Trélon, par le garde Delvaux. La mort remontait à cinq ou six jours, paraît-il. Ramené vers 9 heures du soir chez ses parents. Leclercq a été inhumé lundi matin.

Acte n°164 de l'état-civil de Trélon.

L'an 1892, le 3 septembre à 5 heures du soir, **LECLERCQ Eugène Jules**, âgé de 33 ans, verrier, né à Trélon le 7 février 1859, célibataire, fils d'Antoine et de Séraphie Fontaine, est décédé accidentellement en cette commune, lieu dit la Passe Jeannette.



Trélon.

L'enquête relative à la mort de M^{elle} Rubigny, de Trélon, est loin d'être terminée. Il paraît que cette jeune fille, dont les souffrances ont été terribles, est morte par suite de l'absorption d'un médicament contenant une forte dose de poison à base de mercure. On parle de plusieurs personnalités de la région qui seraient compromises dans cette affaire.

Fin décembre : l'autopsie pratiquée sur le corps de Mademoiselle Rubigny a démontré qu'elle n'avait pas été empoisonnée. L'analyse des bonbons vermifuges a démontré, en outre, que ce médicament était tout à fait inoffensif.

Acte n°173 de l'état-civil de Trélon.

L'an 1892, le 12 septembre à 6 heures du matin, **RUBIGNY Marie Cécile**, âgée de 19 ans, née à Trélon le 26 janvier 1873, célibataire, fille de Valentin et de Dobignies Virginie, est décédée en la demeure de sa mère, rue de la Liberté.



Anor.

M. Mercier, ancien porteur de dépêches d'Anor à Chimay, conduisait lundi vers 4 heures de l'après-midi, une brouettée de coke, lorsque dans la rue Meuve, il s'affaissa subitement. On se porta à son secours, mais tous les soins furent inutiles ; il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. On suppose qu'il a succombé à la rupture d'un anévrisme. M. Mercier était âgé de 74 ans et très estimé de la population anorienne. Ses funérailles ont lieu demain jeudi.

Acte n°72 de l'état-civil d'Anor.

L'an 1892, le 26 septembre à 3 heures du soir, **Pierre Joseph Constant MERCIER**, âgé de 73 ans, sans profession, né et domicilié à Anor, marié en secondes noces à Marie Joséphine Dumont, fils de Toussaint Ferdinand et de Catherine Busset, est décédé en sa demeure, sur le Fort.



Saint-Hilaire.

Lundi matin vers dix heures, l'église de Saint-Hilaire était déjà remplie des invités de M. et Mme Orphée qui célébraient leurs noces de diamant ; le clerc de l'église, M. Pierre Florian, sonnait le dernier coup, quand, subitement, il s'affaissa sur les dalles ; on le transporta immédiatement au dehors et l'on courut chercher le médecin, mais tous les soins furent inutiles, M. Pierre avait succombé à une affection du cœur.

Un juge du trouble causé par ce tragique événement parmi les gens de la noce.

M. Pierre Florian était âgée de 52 ans, sa fille unique est institutrice à Obies.

Acte n°37 de l'état-civil de Saint-Hilaire.

L'an 1892, le 26 septembre à 10 heures du matin, **Pierre FORIENT**, âgé de 58 ans, jardinier et clerc d'église, né au Favril, domicilié en cette commune, fils de Pierre et de Joséphine Legrand, époux de Marie Adélaïde Benoit, est décédé en sa demeure, lieu dit « Le Village ».



Floyon.

Un nouveau crime. Lundi soir, un nouveau crime a été commis à Floyon ; un sieur Fauconnier Edmond, propriétaire au Rétiau, a porté un coup de couteau à son petit-cousin, le sieur Amasse Octave, âgé de 29 ans et journalier, avec lequel il s'était querellé quelques instants auparavant au cabaret Bouillier.

Amasse a été atteint au dessous de l'œil et a eu la joue à peu près complètement ouverte ; il a pu toutefois regagner son domicile, où les soins nécessaires lui ont été donnés par M. le docteur Leclercq, d'Etrœungt.

Arrêté quelques instants après par le maire et le garde-champêtre de Floyon, le coupable a été conduit à la maison d'arrêt d'Avesnes. Le parquet s'est transporté mardi sur les lieux



Maubeuge.

Tentative d'assassinat. Mardi matin (27 septembre), le sieur Jacques Alexandre, âgé de 55 ans, originaire de Belgique a tenté d'assassiner sa nièce, Mme Capitaine, dite Elisa, qui tient un cabaret, rue de la Mairie.

Jacques Alexandre, paraît-il, poursuivait depuis longtemps sa nièce, chez laquelle il était venu habiter, de ses obsessions galantes, mais ses avances étaient toujours repoussées. Mardi matin, après un dernier insuccès, et dans un moment de fureur, il a saisi une lourde clef anglaise et en a porté plusieurs

coups sur la tête et dans la figure de Mme Capitaine qui tomba, baignant dans son sang. Aux cris poussés par la victime, les voisins accoururent et lui donnèrent les premiers soins. Pendant ce temps, l'assassin était monté au grenier et s'y était enfermé.

Quand le commissaire de police, prévenu, arriva pour procéder à son arrestation, Alexandre Jacques se réfugia sur le toit.

Tout à coup, les nombreuses personnes qui se trouvaient dans la rue le virent tirer un rasoir de sa poche et s'en porter cinq ou six coups à la gorge.

Le malheureux chancela, perdit l'équilibre et vint se briser le crâne sur le pavé de la rue. On ne releva qu'un cadavre.

Quant à la dame Capitaine, elle a été transportée à l'hôpital. Elle porte de larges blessures à la tête et à la figure Son état est grave.

Une autre version circule sur cette tentative criminelle.

La femme Capitaine, serait, prétend-on, de mœurs légères et sa maison assez mal famée ; elle est séparée de son mari et en instance de divorce.

Pour avoir un soutien, elle aurait demandé à son oncle Jacques Alexandre, qui habitait la Belgique, de venir demeurer avec elle, sachant bien que ce dernier possédait un petit pécule. Le jour de son arrivée à Maubeuge, Alexandre confia à sa nièce un portefeuille contenant, en valeurs et billets de banque, une somme de 12.000 fr.

Alexandre avait redemandé souvent à sa nièce le portefeuille et son contenu, mais celle-ci refusait toujours, et c'est de là que naquirent les premières querelles. A la fin Alexandre, exaspéré et poussé à bout par les refus de sa nièce, la menaça de lui faire un mauvais parti et mardi, après une nouvelle scène, il mit ses menaces à exécution.

L'état de la blessée est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible.

Acte n°291 de l'état-civil de Maubeuge.

L'an 1892, le 27 septembre à 11 heures du matin, **Alexandre Joseph JACQUES**, âgé de 55 ans, rentier, né à Thorembaix Saint Trond (Belgique), domicilié à Maubeuge, fils d'Henri et de mère inconnue, veuf de Marie Thérèse Adélaïde Christ, est décédé en sa demeure, rue de la Mairie.



Flaumont-Waudrechies.

Mardi après midi, à la suite d'une discussion

avec sa famille, Casimir Hotte, âgé de 55 ans, domestique chez M. de Saint-Genois, au Flau-mont, est allé se jeter dans l'Helpe Majeure.

Aux cris poussés par sa fille qui l'avait suivi, des voisins sont accourus et ont retiré de l'eau le corps du domestique.

Des soins empressés lui ont été donné sur le champ, mais, malheureusement, l'asphyxie était déjà complète.

Acte n°8 de l'état-civil de Flaumont-Waudrechies.

L'an 1892, le 4 octobre à 6 heures du soir, **HOT Casimir**, âgé de 56 ans, domestique, né à Jenlain, domicilié en cette commune, fils de Casimir et de Delhaye Hyacinthe, époux de Tasbille Rosine, est décédé en sa demeure, rue d'en haut.



La Flamengrie (Aisne)

Mardi vers le soir, M. Rembaux, âgé de 47 ans, rentier, né et demeurant à La Flamengrie, s'est fait sauter la cervelle d'un coup de fusil, dans sa chambre à coucher.

Rembaux s'est servi, pour appuyer sur la détente, d'un manche à balai au bout duquel il avait cloué une petite planche formant un T.

Le coup a été foudroyant. La charge, composée de lieux chevrotines entières et d'autres coupées en quatre, a pénétré sous le menton et a presque complètement détaché la tête du tronc. De la face, il ne restait plus qu'une partie de la joue droite et l'œil du même côté ; des fragments d'os et de cervelle étaient éparpillés sur tous les meubles de la pièce, aux murs et au plafond.

Le suicidé qui était doué d'un caractère bizarre, demeurait avec son frère, plus jeune que lui de 5 ans, mais jamais ou ne le voyait sortir que pour les choses tout à fait indispensables.

Rembaux passait son temps à lire des romans et à boire de l'alcool, dont il abusait. Plusieurs fois, il avait proposé à son frère de mourir ensemble, mais celui-ci qui ne trouvait rien d'agréable dans le suicide, avait toujours refusé.

C'est à la suite de ces refus qu'Omer Rembaux, dont l'esprit était troublé par la lecture et l'abus de l'alcool, a mis fin à sa vie.

Acte n°35 de l'état-civil de La Flamengrie.

L'an 1892, le 25 octobre à 6 heures du soir, **Omer Filias ROMBAUX**, âgé de 47 ans, célibataire, propriétaire, né et domicilié dans cette commune, fils d'Omer Julien et de Hor-

tense lion, est décédé en sa demeure.



Fourmies.

Mort subite — Le personnel de la fonderie de MM. J. Dufournv et C^{ie} — précédemment fonderie Fauchart. — a été péniblement impressionné, jeudi matin, par la mort subite d'un ouvrier ébarbeur, M. Louis Thiebaut, dit le Bi. Cet ouvrier était à son travail, depuis environ une heure, lorsqu'il s'affaissa. Ses camarades s'empressèrent autour de lui, le relevèrent et le transportèrent à son domicile, près de la fonderie, mais quand il y arriva, il avait cessé de vivre.

M. le docteur Lebon, mandé aussitôt, ne put que constater le décès qu'il attribue à une congestion cérébrale.

Louis Thiebaut était âgé de 66 ans ; il travaillait depuis 22 ans à la fonderie Fauchart. Très estimé de ses patrons et de ses camarades de travail, tous ont assisté aujourd'hui samedi à ses funérailles.

Une souscription organisée parmi les ouvriers métallurgistes de Fourmies a permis l'acquisition d'une belle couronne, qui était portée en tête du cortège.

Acte n°290 de l'état-civil de Fourmies.

L'an 1892, le 3 novembre à 7 heures du matin, **Louis Joseph THIEBEAU**, âgé de 66 ans, journalier, né et domicilié à Fourmies, fils de Louis et de Thérèse Serret, veuf en premières noces de Brigitte Adolphine Dindin, époux de Jeanne Emilie Charrier, est décédé en sa demeure, rue des Fondateurs.



Fourmies.

Mort d'un ancien, instituteur. M Pinchart, qui passa sa vie enseignante dans la modeste école du Bas-Lieu, près Avesnes, était venu jouir de sa retraite à Fourmies. Pour occuper ses loisirs, il faisait, avec un zèle que les années n'avaient pas beaucoup attiédi, des cours aux enfants de nos filatures.

Il vient de mourir dans un âge avancé, à 81 ans, sans avoir, nous a-t-il dit souvent, jamais été malade. Ses funérailles ont eu lieu à l'église Notre-Dame, sa paroisse, ce matin samedi. Beaucoup d'instituteurs y assistaient.

Acte n°289 de l'état-civil de Fourmies.

L'an 1892, le 2 novembre à 8 heures du matin, **Alfred Auguste PINCHART**, âgé de 81 ans, instituteur en retraite, né à Avesnes, domicilié à Fourmies, fils de Pierre et de Rosalie Leveau, veuf de Marie Restitiade Vénérante

Marcoux, est décédé en sa demeure, rue du cimetière.



Fourmies.

La nouvelle courait ce matin mercredi, qu'un assassinat avait été commis hier soir, au Petit Paradis, rue du Fourneau ; un sieur Vion, disait on, s'était, étant ivre, querellé avec sa femme, ivre également, et l'avait tuée.

Nous avons immédiatement envoyé un reporter sur les lieux et voici ce qu'il y a vu et appris.

Une foule assez nombreuse stationnait devant, la maison susdite et occupée uniquement par les époux Vion. Beaucoup de personnes pénétraient dans l'immeuble ; on suivait un couloir et on descendait, par un escalier tortueux et fort obscur, dans une petite place en sous-sol, ayant accès sur la rue Basse-du-Moulin.

Dans cette pièce, d'environ 3 mètres carrés, se trouvait la morte ; elle était étendue sur le carrelage, entre un poêle et la fenêtre. Vêtue simplement d'un jupon et d'un caraco, elle avait l'œil droit tout noir, par suite d'un coup reçu. Elle portait également une, blessure assez profonde sur le derrière de la tête.

Au bas de l'escalier, à 60 ou 70 centimètres de la dernière marche, on remarquait une mare de sang. Dans un coin se trouvait le mari, Philippe Vion, homme d'une corpulence fort au-dessus de la moyenne, espèce d'hercule.

Interrogé, il répondit : — " Hier, j'ai quitté ma femme vers 7 heures, pour aller coucher au premier étage. Je l'ai laissée dans cette place (celle du sous sol), qui nous sert de cuisine, occupée à raccommoder des chaussettes que vous voyez encore là-bas, sur l'appui delà fenêtre, Je me suis levé ce matin entre cinq heures et demie et six heures. Je suis descendu aussitôt à la cuisine et comme je n'avais pas de lumière, j'ai, au bas de l'escalier, posé le pied sur le corps de ma femme que je ne pouvais voir.

J'ai aussitôt allumé la lampe et j'ai reconnu que ma femme était morte. Pour moi, elle aura manqué le pied en haut de l'escalier et sera tombée à la renverse. »

Questionné au sujet de savoir si sa femme était ivre lorsqu'il l'a quittée, Vion répondit : — « Non ; si elle s'est enivrée, ce ne peut être qu'après sept heures, étant seule ici. »

D'un autre côté, des voisins racontent qu'hier après-midi, Vion et sa femme étaient ivres,

qu'ils se sont battus vers cinq heures. Les deux époux criaient très haut, la femme appelait parfois au secours. Des gamins s'étaient rassemblés dans la rue Basse-du-Moulin et la femme Vion s'étant enfuie dans la cour, ils virent son mari l'y suivre et lui porter à la tête un coup d'une marmite émaillée.

A un moment donné, Vion sortit de sa cour pour chasser les enfants ; il les poursuivit même du côté de la rue du moulin et l'un d'eux lui lança, en se sauvant, une pierre qui l'atteignit au front..

Retournant chez lui et passant auprès de sa femme qui était restée assise et geignant au milieu de la cour, Vion lui lança encore un coup de pied en pleine poitrine.

Tout rentra ensuite dans le silence ; on n'entendait plus, de temps en temps, que les gémissements de la femme Vion, toujours affaissée devant la cuisine.

Les gamins étaient revenus et l'un d'eux, Gustave Malatrait, âgé de 12 ans 1/2, s'avança jusqu'auprès d'elle et lui demanda ce qu'elle avait.

« — J'ai, répondit elle, que Vion m'a encore battue, il a encore voulu me tuer. » Le gamin remarqua que la malheureuse avait la figure et les mains ensanglantées.

Ensuite, chacun rentra chez soi.

Ce matin, à six heures, Vion prévenait ses voisins qu'il venait de retrouver sa femme morte au bas de l'escalier. On accourut et on trouva effectivement la femme Vion gisant, les jupes relevées, au bas de l'escalier.

A 9 heures et quart M. le commissaire de police arrivait, accompagné de son brigadier et de l'agent Dumont et ouvrait une enquête.

Se trouve-t-on en présence d'un crime ou d'un simple accident ! On ne sait encore au juste. Ce qu'il y a de certain, c'est que les époux Vion s'enivraient et se battaient fréquemment. La police a déjà eu à s'occuper à plusieurs reprises de leurs querelles.

Hermance-Sophie Boudailler, femme Vion, était âgée de 57 ans.

D -H. — Au moment de mettre sous presse, on nous dit que le parquet d'Avesnes est attendu à Fourmies. Vion a, en tous cas, été laissé en liberté.

.... L'enquête du commissaire de police a eu pour résultat d'écarter l'hypothèse d'un crime.

Acte n°296 de l'état-civil de Fourmies.

L'an 1892, le 9 novembre à 6 heures du matin, **Hermanse Sophie BOUDAILLEZ**, âgée

de 56 ans, ménagère, né à Auby, domiciliée à Fourmies, fille de Louis Auguste et de Fideline Noël Brice, épouse de Jean Philippe Vion, a été trouvée décédée en sa demeure, rue du Fourneau.



Felleries.

Vendredi ont eu lieu à Felleries, en présence d'une nombreuse assistance, les funérailles de M. Leclercq, décédé à l'âge de 26 ans, des suites d'une contusion reçue à l'usine de M. Charron, où il travaillait.

Leclercq était marié depuis sept semaines seulement.

Acte n°84 de l'état-civil de Felleries.

L'an 1892, le 9 novembre à 6 heures et demie du soir, **Marcel LECLERCQ**, âgé de 26 ans, scieur, né et domicilié en cette commune, fils d'Honoré et de Pauline Désirée Mariez, époux de Pauline Fontaine, est décédé en sa demeure, lieu dit « le Mont de Féron ».



Wignehies.

Le croup (infection de la trachée) sévit depuis quelques jours dans Wignehies. Un certain nombre d'enfants en sont atteints et deux frères en sont morts, l'un le 15 novembre, l'autre le 17 novembre.

En raison de la fièvre aphteuse, dite "cocotte", la foire est interdite jusqu'à nouvel ordre.

Acte n°113 de l'état-civil de Wignehies.

L'an 1892, le 15 novembre à 4 heures du soir, **Kléber COLLIER**, âgé de 5 ans, né et domicilié à Wignehies, fils de Joseph Ludger et de Marie Emilienne Fontaine, est décédé en la demeure de ses parents, rue du Petit Champ Dermont.

Acte n°114 de l'état-civil de Wignehies.

L'an 1892, le 17 novembre à 10 heures du soir, **Marceau COLLIER**, âgé de 2 ans, né à Vireux-Wallerand et domicilié à Wignehies, fils de Joseph Ludger et de Marie Emilienne Fontaine, est décédé en la demeure de ses parents, rue du Petit Champ Dermont.



Avesnelles.

Crimes ou fatalité !

Mercredi après-midi, M. Priem, maréchal-des-logis-chef et le gendarme Lefrancq, d'Avesnes, apprirent par la rumeur publique, la mort d'une fillette de 13 mois ; diverses réflexions entendues par M. Priem, lui suggé-

rèrent que cette mort pourrait bien être le résultat d'un crime ; il se transporta immédiatement chez le sieur Roger Emile, 43 ans, journalier, père de la petite morte.

S'étant fait conduire près du berceau où reposait le cadavre, il constata que celui-ci était d'une maigreur effrayante et que la tête était couverte d'une croûte épaisse de crasse, où grouillaient des légions de parasites..., cependant le corps ne portait aucune trace de brutalité.

Ayant avisé le Parquet du résultat de son enquête, M. Girard, médecin légiste, fut chargé de visiter le corps de l'enfant, mais il ne put se prononcer sur les causes du décès et il ordonna le transport du petit cadavre à l'hôpital d'Avesnes, où l'autopsie fut pratiquée jeudi à trois heures de l'après-midi. Nous ne pouvons faire encore le résultat de cette opération.

Il résulte de l'enquête faite par la gendarmerie que Roger s'est marié en 1875 avec Marie-Rufine Godbille — Que le ménage, qui habitait Felleries, a eu sept enfants et que tous sont morts entre deux mois et trois ans ! — Que Roger, qui est paresseux, brutal et ivrogne, s'adonne au libertinage — Que depuis plus de trois ans, il a des relations avec Sébastien Augustine, âgée de 38 ans — Que la femme de Roger est devenue infirme par suite des mauvais traitements de son mari — Que tout le monde, à Felleries, réprouvait tellement Roger qu'il fut obligé, il y a deux mois, de quitter cette commune pour venir habiter Avesnelles. — Enfin que le 10 octobre dernier, un petit garçon de deux ans et demi, l'avant dernier des époux Roger, mourait et que le 24, c'était le tour de la mère.

D'autres renseignements, prises à bonne source, établissent que cette malheureuse femme est morte de faim !

A titre préventif, l'arrestation de Emile Roger et de sa maîtresse Sébastien Augustine a été ordonnée et ils ont été écroués tous deux jeudi à la maison d'arrêt d'Avesnes ; Sébastien Augustine était tellement sale qu'à son arrivée à la prison, on a dû la faire laver et peigner.

Le bruit court à Avesnes, que l'exhumation de la femme de Roger va être ordonnée.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire qui paraît devoir être fort complexe si l'on en croit les rumeurs, car l'arsenic aurait été le médicament favori de Roger pour sa famille !

Acte n°118 de l'état-civil d'Avesnelles.

L'an 1892, le 16 novembre à une heure du matin, **ROGER Elisa**, âgée de 13 mois, née à Felleries, y domiciliée, fille de Roger et de Godébille Marie Rufine, décédée à Felleries, est décédée en une maison, sise à Avesnelles, lieu dit « Le Marais ».



Saint-Aubin.

Souffrant depuis longtemps, M. Désir Nicolas, âgé de 50 ans, et propriétaire à Saint Aubin, s'est noyé avant hier en se jetant dans une mare située non loin de sa demeure.

Acte non trouvé.



Fourmies.

On a célébré hier les funérailles de M. Jules Denys, compositeur typographe, décédé la nuit de Noël, à l'âge de 23 ans, à la suite d'une maladie de langueur.

C'était un très honnête ouvrier, d'une parfaite

conduite, fort assidu à la besogne, faisant peu de bruit, mais sachant se faire aimer de ses camarades et compagnons d'atelier.

Aussi tous ont interrompu le travail hier pour assister à la funèbre cérémonie qui a eu lieu à Trieux de Villers. Ils portaient des couronnes dont l'une était le produit d'une souscription ouverte parmi eux, ou tenaient les cordons du poêle, ou suivaient attristés le cercueil de leur infortuné camarade, dont ils conserveront, comme leur patron commun, le meilleur souvenir.

Acte n°329 de l'état-civil de Fourmies.

L'an 1892, le 25 décembre à une heure du matin, **Jules Arnold Nicolas DENYS**, âgé de 23 ans, typographe, né à Longlier (Belgique), domicilié à Fourmies, célibataire, fils de Claude Joseph Théodore et de Marguerite Nathalie Colette, est décédé en la demeure de ses parents, rue du Fourneau.

REGISTRES MATRICULES DE L'ANCIEN RÉGIME ET DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Soldats natifs de l'Avesnois, classement chronologique par commune

CATHELIN Ghislain Joseph, né le 15/02/1793 à Mecquignies, fils de Jean Baptiste et de Marie Thérèse DENIS ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 11, matricule 6018.

DETOURBE Augustin Louis, né le 09/03/1790 à Mecquignies, fils de Jean Baptiste et de Marie Joseph BOULLY ; Infanterie. 1799-1815. > Flanqueurs chasseurs, côte SHD/GR 20 YC 102, page 72, matricule 3995.

DETOURBE Ghislain Joseph, né le 07/11/1793 à Mecquignies, fils de Jean Baptiste et de Marie Josèphe BOULY ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 10, matricule 6012.

GERCY Charles Dieudonné, né le 12/01/1786 à Mecquignies, fils de Philippe et de Albertine GUERIN ; 69^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/ GR 21 YC 575, page 227, matricule 7150.

PREVOST Thomas Joseph, né le 21/12/1786 à Mecquignies, fils de Pierre et de Catherine Amélie BOEZ ; 19^e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 171, page 105, matricule 3608.

SÉBASTIEN Joseph Mathias, né le 04/04/1775 à Mecquignies, fils de Pierre Joseph et de Célestine FATRE ; 23^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 209, page 126, matricule 727.

MARAT Jacques, né le 14/02/1776 à Monceau Saint Waast, fils de Jean François et de Marie Marguerite VERLOT ; Artillerie à pied de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 177, page 50, matricule 418.

THIERY Jean-Baptiste Joseph, né le 21/06/1787 à Monceau Saint Waast, fils de Philippe et de Marie Ambrosine DELHAYE ; 115^e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 820, page 420, matricule

2493.

BEAUMONT François Joseph, né le 10/06/1793 à Monceau-Saint-Waast, fils de Jean Philippe et de Marie Amélie LEFORT ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 21, matricule 6077.

LANTY Michel, né le 16/01/1788 à Monceau-Saint-Waast, fils de Michel et de Marie Catherine LORSON ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 241, matricule 7397.

LEFEVRE Charles Joseph, né le 14/11/1793 à Monceau-Saint-Waast, fils de Charles et de Marie Célestine FOSTIER ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 40, matricule 6188.

LESCAILLEZ François Joseph, né le 15/04/1793 à Monceau-Saint-Waast, fils de Jean Baptiste et de Marie Alexis LEMIRE ; 21^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 19, matricule 6066.

MICHEL Jean Louis Martin, né le 11/11/1787 à Monceau-Saint-Waast, fils de Jean Baptiste et de Marie Thérèse LACHAUFREE ; 60^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 227, matricule 6138.

WILLIOT Eugène, né le 29/11/1774 à Monceau-Saint-Waast, fils de Jacques Louis et de Catherine GOUART ; 103^e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 751, page 46, matricule 245.

DELVAUX Jean, né le 21/03/1781 à Moustier-en-Fagne, fils de Louis Dodo et de Philippine HOWET ; 17^e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 152, page 393, matricule 8333.

DELVAUX Jean (Henry) Joseph, né le 25/09/1788 à Moustier-en-Fagne, fils de Jean et de Victoire Adélaïde DOCQUIERE ; 59^e ré-

giment d'infanterie de ligne (ex 63e régiment d'infanterie de ligne), côte SHD/GR 21 YC 534, page 101, matricule 576.

DELVAUX Jean (Henry) Joseph, né le 25/09/1788 à Moustier-en-Fagne, fils de Jean et de Victoire Adélaïde DOCQUIERE ; 63e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 530, page 239, matricule 8000.

HOWEZ Nicolas Joseph, né le 07/09/1782 à Moustier-en-Fagne, fils de Nicolas et de Catherine ETIENNE ; 17e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 152, page 391, matricule 8318.

MOREAU Louis Joseph, né le 08/09/1779 à Moustier-en-Fagne, fils de Louis Dodo et de Marie Isabelle ETIENNE ; 119e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD-GR21_YC_844, page 289, matricule 1723.

MOREAU Louis Joseph, né le 08/09/1779 à Moustier-en-Fagne, fils de Louis Dodo et de Marie Isabelle ETIENNE ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 243, matricule 4436.

VAROQUIER Nicolas Joseph, né le 19/01/1787 à Moustier-en-Fagne, fils de Martin Laurent et de Marie Joseph DERNIWEZ ; 17e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 152, page 397, matricule 8357.

DURSIN Jean Baptiste, né le 16/03/1790 à Neuf Mesnil, fils de François et de Marie Louise ROUSSEAU ; 65e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 545, page 149, matricule 6866.

LECOMTE Hubert Joseph, né le 08/04/1785 à Neuf-Mesnil, fils de Louis et de Marie Ursule SOUDON ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 222, matricule 4309.

BAUDUIN Gaspard, né le 18/01/1788 à Neuville-en-Avesnois, fils de Jean Baptiste et de Algedonde DERQUENNE ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 253, matricule 4500.

CRAPET Charles, né le 02/06/1791 à Neuville-en-Avesnois, fils de Hubert et de Rosalie BISIAUX ; 59e régiment d'infanterie de ligne (ex 63e régiment d'infanterie de ligne), côte SHD/GR 21 YC 534, page 258, matricule 1513.

CRAPPET Jacques, né le 24/03/1786 à Neuville-en-Avesnois, fils de Jacques et de Madeleine LEBRUN ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/ GR 21 YC 575, page 239, matricule 7220.

LANCERON François, né le 21/03/1786 à Neuville-en-Avesnois, fils de Adrien et de Marie Élisabeth COPY ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/ GR 21 YC 575, page 228, matricule 7154.

LEBRUN Firmin, né le 09/05/1786 à Neuville-en-Avesnois, fils de Benoît et de Archange POIRETTE ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/ GR 21 YC 575, page 223, matricule 7124.

PARDOUX Michel Joseph, né le 21/02/1788 à Neuville-en-Avesnois, fils de Pierre et de Anne Marie GARÇON ; 60e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 233, matricule 6170.

VERCHIN Jean Baptiste, né le 10/09/1791 à Neuville-en-Avesnois, fils de Constant et de Marie Michelle CAMUS ; Levée de 1809, côte SHD/GR 20 YC 112, page 288, matricule 1704.

VERCHIN Jean Baptiste, né le 10/09/1791 à Neuville-en-Avesnois, fils de Constant et de Marie CAMUS ; 65e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 545, page 149, matricule 6869.

DELANNOY Jacques Joseph, né le 05/04/1787 à Neuville-en-Avesnois,, fils de Simon et de Monique LECUYER ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 81, matricule 3467.

DELANNOY Simon, né le 12/10/1793 à Neuville-en-Avesnois,, fils de Simon et de Monique LECUYER ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 15, matricule 6039.

BACHY Gaspard Joseph, né le 07/05/1791 à Noyelles-sur-Sambre, fils de Nicolas et de Marie Thérèse MICHAUX ; 108e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 785, page 201, matricule 8981.

MANOUVRIER Joseph, né le 14/04/1786 à Noyelles-sur-Sambre, fils de François et de Françoise CROQUET ; Corps royal de grena-

diers de France, côte SHD/GR 20 YC 13, page 470, matricule 2732.

MANOUVRIEU Jean Baptiste, né le 13/08/1783 à Noyelles-sur-Sambre, fils de Jean et de Marie Antoinette LEROY ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 36, matricule 3193.

ALHANT Jean Baptiste Joseph, né le 13/06/1793 à Obies, fils de Jacques Antoine Joseph et de Marie Philippe LEFEVRE ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 8, matricule 6000.

DELMOTTE Nicolas François Joseph, né le 09/12/1793 à Obies, fils de Nicolas François Joseph et de Marie Catherine PETIT ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 10, matricule 6011.

DENIS Nicolas Joseph, né le 17/03/1784 à Obies, fils de Nicolas et de Marie Josèphe DE-PARIS ; 25e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 231, page 263, matricule 8156.

DURIGNIEUX Joachim Joseph, né le 14/06/1786 à Obies, fils de Nicolas et de Marie Catherine MESSAGER ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 56, matricule 3317.

FOINE Pierre Joseph, né le 01/08/1788 à Obies, fils de Pierre et de Jeanne TIROUX ; 60e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 360, matricule 6931.

FROMONT Adrien, né le 16/07/1789 à Obies, fils de Jean Baptiste et de Marie Marguerite POIRETTE ; 2e régiment de chasseurs à pied de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 42, page 111, matricule 641.

FROMONT Adrien, né le 16/07/1789 à Obies, fils de Jean Baptiste et de Marie Marguerite POIRETTE ; 2e régiment de chasseurs à pied de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 41, page 399, matricule 641.

HAUTECLOQUE Thomas Joseph, né le 11/05/1790 à Obies, fils de et de Marie Françoise HAUTECLOQUE ; Régiment de l'Île de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 205, matricule 4221.

LEFEBVRE Louis Joseph, né le 29/12/1786 à Obrechies, fils de Pierre Antoine Joseph et de

Anne Françoise GERNON ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/ GR 21 YC 575, page 227, matricule 7153.

LEGRAND Ferdinand Joseph, né le 10/06/1788 à Obrechies, fils de Jean et de Marie Catherine MERCIER ; 13e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 89, matricule 3505.

MARLIER Philippe, né le 26/08/1786 à Obrechies, fils de Jacques et de Marie Albertine LEFEVRE ; 25e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 233, page 192, matricule 11330.

WAUTIER Étienne, né le 29/01/1793 à Obrechies, fils de Alexis et de Marie Françoise VI-SEE ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 30, matricule 6132.

COLINET Louis Joseph, né le 23/03/1786 à Ohain, fils de Louis et de Marie Joseph PETIT ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 575, page 242, matricule 7243.

CORNÉE Martin Joseph, né le 11/08/1788 à Ohain, fils de Martin Joseph et de Marie Joseph Rosalie WATTIAUX ; 122e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 861, page 116, matricule 3673.

DIVRY Léopold Henry, né le 20/12/1792 à Ohain, fils de Philippe et de Marie Angélique CORNÉE ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 195, page 227, matricule 9089.

FERRAND Jean Baptiste, né le 26/09/1787 à Ohain, fils de Jean Baptiste et de Marie Jeanne BASTIEN ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 238, matricule 4405.

GOBERT François Joseph, né le 11/04/1783 à Ohain, fils de François et de Marie Thérèse FONTAINE ; 17e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 151, page 85, matricule 3488.

HEQUET Alexis Joseph, né le 17/07/1765 à Ohain, fils de Louis et de Marie Catherine PRELAT ; Gendarmes d'élite, côte SHD/GR 20 YC 133, page 8, matricule 23.

HEQUET Alexis Joseph, né le 17/07/1765 à Ohain, fils de Louis et de Marie Catherine PRELAT ; Gendarmerie d'élite de la garde des

consuls, côte SHD/GR 20 YC 4, page 6, matricule 23.

LEPORCQ Jean Louis, né le 25/08/1793 à Ohain, fils de Antoine et de Marie Louise CAIGNIET ; 13e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 80, matricule 3455.

LEPORCQ Pierre Joseph, né le 20/05/1788 à Ohain, fils de Nicolas et de Marie Anne RA-VAUX ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 258, matricule 4530.

LEPORCQ Pierre Joseph, né le 20/05/1788 à Ohain, fils de Nicolas et de Marie Anne RA-VAUX ; 12e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 104, page 78, matricule 5247.

PHILIPPE Joseph Philippe, né le 24/11/1791 à Ohain, fils de Nicolas Philippe et de Marie Philippine Augustin DEPIENNE ; 14e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 126, page 282, matricule 9474.

PINCON Jean Baptiste, né le 14/09/1789 à Ohain, fils de Albert Joseph et de Marie Catherine MARTIN ; 65e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 545, page 163, matricule 6953.

PINSON Jean Baptiste, né le 14/09/1789 à Ohain, fils de Albert Augustin et de Marie Cayherine MARTIN ; Levée de 1809, côte SHD/GR 20 YC 112, page 306, matricule 1808.

PINSON Simon Joseph, né le 09/12/1793 à Ohain, fils de Augustin Joseph et de Marie Catherine MARTIN ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 25, matricule 6102.

PITELLE Antoine Joseph, né le 09/08/1787 à Ohain, fils de Antoine Joseph et de Marie Catherine RAVEAU ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 190, page 407, matricule 5420.

POULAIN Louis Joseph, né le 24/08/1785 à Ohain, fils de Louis et de Catherine MURGAUX ; 12e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 105, page 293, matricule 1739.

POULAIN Louis Joseph, né le 24/08/1785 à

Ohain, fils de Louis et de Marie Catherine MURGAUX ; 12e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 104, page 78, matricule 5246.

RABOUX Pierre Antoine Joseph, né le 23/03/1792 à Ohain, fils de Jean Baptiste et de Marie Célestine POULET ; 13e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 84, matricule 3476.

RAUX Augustin Joseph, né le 12/09/1786 à Ohain, fils de Augustin et de Marie Catherine DIVRY ; 19e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 171, page 52, matricule 3288.

RAUX Jean Nicolas, né le 30/05/1786 à Ohain, fils de Michel et de Marie Catherine GILLION ; Gendarmerie d'élite de la garde des consuls, côte SHD/GR 20 YC 4, page 335, matricule 1657.

ROGER Jean Joseph, né le 23/01/1793 à Ohain, fils de Jean et de Marie Albertine MAIRESSE ; 13e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 80, matricule 3456.

SERVOISE Michel Joseph, né le 06/06/1787 à Ohain, fils de Charles et de Marie Joseph DURIEUX ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 192, page 462, matricule 2751.

SERVOISE Michel Joseph, né le 06/06/1787 à Ohain, fils de Charles et de Marie Joseph DURIEUX ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 190, page 407, matricule 5421.

PITTON François, né le 12/06/1767 à Poix du Nord, fils de François et de Catherine VILLES ; 30e demi-brigade d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 273, page 51, matricule 283.

ABRAHAM Antoine Joseph, né le 14/09/1771 à Poix du Nord, fils de Antoine et de Marie Anne RENUART ; 23e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 209, page 124, matricule 720.

TALMA François, né le 23/10/1777 à Poix du Nord, fils de François et de Marie Anne COUSIN ; 30e demi-brigade d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 273, page 50, matricule 278.

CATHELAIN Jean Baptiste, né le 16/02/1780 à Poix du Nord, fils de Jean Baptiste et de Marie Rose FONTAINE ; 19e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 170, page 384, matricule 2286.

ABRAHAM Louis, né le 08/09/1780 à Poix du Nord, fils de Louis et de Marie Anne MOITY ; 119e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD -GR21_YC_844, page 462, matricule 2761.

PAVOT Célestin Joseph, né le 05/11/1785 à Poix du Nord, fils de Antoine et de Marie Joseph BARBONNIER ; 86e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 666, page 444, matricule 2636.

LAMBERT Louis Joseph, né le 25/08/1786 à Poix du Nord, fils de Noël et de Marie Catherine MOREAUX ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/ GR 21 YC 575, page 247, matricule 7272.

SOMMAIN Jacques Joseph, né le 12/10/1786 à Poix du Nord, fils de Jacques François et de Marie Caroline JOUVENIAUX ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/ GR 21 YC 575, page 251, matricule 7292.

MANEICHE Augustin, né le 17/11/1786 à Poix du Nord, fils de Jacques François et de Angélique VANTINE ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 271, matricule 4607.

VAILLE Henri, né le 29/08/1787 à Poix du Nord, fils de Pierre et de Jeanne LAMBOUR ; 59e régiment d'infanterie de ligne (ex 63e régiment d'infanterie de ligne), côte SHD/GR 21 YC 534, page 255, matricule 1498.

WAGNIER Joseph Célestin, né le 13/06/1788 à Poix du Nord, fils de François Joseph et de Marie Éléonore BRIATTE ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 253, matricule 4497.

MANEICHE Augustin, né le 17/11/1788 à Poix du Nord, fils de Jacques François et de Marie Angélique VANTINE ; 119e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD-GR21_YC_844, page 311, matricule 1857.

CRAPET Jacques François, né le 27/06/1789 à Poix du Nord, fils de Philippe Henri et de Marie Scolastique WITASSE ; 14e régiment

d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 126, page 285, matricule 9492.

DURAND Jean Baptiste, né le 27/10/1791 à Poix du Nord, fils de Jean Baptiste et de Marie Elisabeth REUMONT ; 14e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 126, page 281, matricule 9467.

MICHAUX Damasse, né le 27/11/1791 à Poix du Nord, fils de Pierre et de Marceline CARLIER ; 14e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 126, page 281, matricule 9466.

DAMEE Pierre François, né le 03/04/1792 à Poix du Nord, fils de Pierre Marie et de Marie Éléonore MONIER ; 29e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 271, page 293, matricule 1731.

Consultation des fiches matricules :

Aller sur le site du ministère des Armées
[https://](https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=202&titre=registres-de-controles-et-registres-matricules)

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=202&titre=registres-de-controles-et-registres-matricules

Cliquer sur « faire une recherche ».

Dans « cote », copier la cote relevée dans l'inventaire., Exemple SHD/GR 21 YC 189.

Rendez-vous à la page indiquée.

Toute copie même partielle est interdite sans autorisation de l'auteur et du responsable de publication.

Responsable de la publication : Alain Delfosse